

Rapport n°1 :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 13 décembre 2018

Rapporteur(s)	Luc JOHANN, Administrateur provisoire
Service – personnel référent	André PIERRE, Directeur général des services
Séance du Conseil d'administration	31 janvier 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 15 novembre 2018	1
2. Budget Initial 2019	1
3. Lancement du projet RITM-BFC	8
4. Dépôt de projets EUR EIPHI à l'AAP Recherche Région 2018/2019	13
5. Paiement des formations doctorales transverses et spécifiques UBFC – Année universitaire 2017-2018	13
6. Budget 2019 du Pôle fédératif de recherche et formation en santé publique Bourgogne - Franche-Comté	14
7. Contrat d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage	15
8. Organigramme des services UBFC.....	15
9. Complément gestion des supports de poste 2019	17
10. Accord de consortium ISITE-BFC.....	17
11. Portage du projet FEDER « BIOCAIR » par UBFC	19
12. Election des représentants des doctorants dans les conseils des écoles doctorales.....	19
13. Transfert du portage du master UBFC BDEEM	20
14. Capacités d'accueil et modalités de sélection en première année du diplôme national de master à UBFC pour l'année universitaire 2019-2020	22
15. Attribution des bourses de mobilité entrante et sortante EUR EIPHI.....	23
16. Situation politique	24

*(La séance est ouverte à 14 h 09 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet.- Bonjour à toutes et à tous. Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur le Recteur cet après-midi ; merci pour votre présence.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 15 novembre 2018

M. Chaillet.- Nous allons commencer ce CA avec l'approbation du verbatim du dernier CA, comme à l'accoutumée.

Avez-vous des corrections à y apporter ?

M. Roche-Bruyn.- Oui. Il faut que je reprenne mes notes. En page 21, il y a une faute de frappe sur un mot. C'est le sixième alinéa qui commence par « ensuite ». Il y avait un cinquième engagement qui était non pas « l'inspection » mais « l'inscription ».

M. Chaillet.- Exact. Merci.

M. Roche-Bruyn.- Et puis en page 29, il y a une parenthèse tout en bas de la page avec un point d'interrogation. C'est bien le SGI.

M. Chaillet.- Il faut donc remplacer par SGPI.

M. Roche-Bruyn.- Oui, c'est mieux de mettre SGPI ; l'acronyme officiel est SGPI.

M. Chaillet.- Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ? Non.

Si ce n'est pas le cas, qui s'oppose à l'approbation du verbatim ?

Qui s'abstient ? 5 abstentions.

Merci.

2. Budget Initial 2019

M. Chaillet.- Point suivant : budget initial 2019. Nous allons commenter à plusieurs voix ; vous avez eu le document. Je vais simplement vous en rappeler quelques éléments à travers ces transparents.

C'est un budget qui s'élève à 15 090 754 € en recettes et 17 313 676 € en dépenses, le différentiel venant du fait que nous avons déjà obtenu des financements les années précédentes. Ils permettent évidemment de compléter le budget à dépenser en 2019.

La masse salariale Etat s'élève à 1 552 599 €. Elle est hors budget puisque nous ne sommes pas aux RCE.

Vous avez les quatre principaux postes de dépenses :

- les projets structurants et les projets de recherche, qui sont l'essentiel du budget, pour 15 347 510 €

- le fonctionnement d'UBFC pour 759 680 €,

- la mission doctorale, qui est un budget assez important, vous le savez, pour 616 300 €,

- ainsi que des autres dépenses qui sont fléchées, en matière de communication, de vie étudiante, de culture, de conventions Région pour 590 186 €.

Tous calculs faits, les dépenses de structure d'UBFC représentent 4,4 % du budget UBFC hors masse salariale Etat. Il y a évidemment la masse salariale Etat, la contribution essentielle de l'Etat sur la masse salariale. En prenant en compte cette masse salariale, cela représente 12,2 % du budget.

Nous avons donc une partie qui est la plus importante sur les projets, ce qui est la caractéristique de notre établissement, et puis un faible pourcentage du budget dévolu au fonctionnement et à la structure.

En matière de projets structurants et de projets de recherche, vous avez ici une "planche" qui vous donne quelques éléments concernant les projets I-Site sur les appels à projets 1, 2 et 3. Cela représente 94 projets, ce qui n'est pas rien, pour 26,3 millions d'euros ciblés. Pourquoi ciblés ? Parce que sur l'appel à projets 3, la sélection n'est pas encore effectuée ; il s'agit donc bien d'une cible.

Vous avez, sur le camembert en haut à gauche, la répartition des financements sur l'appel à projets 1, l'appel à projets 2 et l'appel à projets 3. Vous voyez qu'ils sont croissants : 5,15 millions pour l'appel à projets 1, 8,74 pour le 2 et 12,43 pour le 3.

À droite, vous avez la répartition selon les couleurs sur les appels à projets 1 et 2 ou ce n'est pas ciblé, c'est effectif, et puis la cible sur l'appel à projets 3 et selon les différents outils qui déclinent le projet ISITE-BFC, donc avec les différents projets de recherche, les masters, les *fellowships* et puis l'amélioration du taux d'encadrement de la licence qui est ciblée puisque cela doit être mis en œuvre l'année prochaine.

En ce qui concerne les autres projets, donc hors I-Site, c'est supérieur à 15 millions d'euros depuis 2017, en faisant la somme des différentes années. Actuellement, la répartition par type de projet de recherche 2017-2018 qui représente ces 15 millions d'euros est la suivante : 6,5 millions pour les projets ANR, 3,2 millions pour les projets européens, donc H2020, 4,8 millions pour les projets Région, sachant que l'essentiel de cette somme est dévolu aux contrats doctoraux pour ce qui nous concerne, ainsi qu'une contribution du FEDER sur les jeunes chercheurs entrepreneurs.

Du point de vue de la Région, 56 contrats doctoraux ont été financés en totalité ou cofinancés depuis 2017.

Trois docteurs entrepreneurs dont deux post-doc, qui ont servi à des post-doc financés dans ce cas-là et puis un étudiant qui est en thèse.

14 jeunes chercheurs entrepreneurs sont cofinancés à hauteur de ce qui est indiqué dans le "camembert", par le FEDER.

En ce qui concerne les ANR, 51 contrats ANR à ce jour dont 23 en coordination. Vous avez les différents volets des appels à projets ANR avec les acronymes de ces appels. Vous voyez en bleu les projets 2017, en vert les projets 2018. En 2018, cela correspond à 26 nouveaux projets dont 11 en coordination.

Enfin, en ce qui concerne les projets européens H2020, il y en a neuf dont deux en coordination, l'un sur la rubrique H2020 ITN (International Training Network), ce sont des réseaux de recherche. Tout cela est sur du Marie Curie, ainsi qu'un sur les missions culturelles uB et UFC. Les autres sont ventilés sur différentes thématiques et différents appels à projets.

Je vous rappelle les différents projets qui sont menés et portés par UBFC : les ANR, le pôle régional de santé publique que vous connaissez, la plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie que vous connaissez également, le Polytechnicum (le pôle d'ingénierie et de management), le programme Pépite, donc d'entrepreneuriat étudiant, un projet de recherche qui s'appelle AFSOR, l'I-Site évidemment, EIPHI, donc l'École Universitaire de Recherche EIPHI, les projets H2020, les projets Région, FEDER et les contrats doctoraux Jeunes Chercheurs Entrepreneurs, le projet Nouveau Coursus à l'Université, RITM BFC pour un montant qui indiqué en bas à droite, de 15 347 510 €.

Je passe la main à Olivier qui va prendre la suite de la présentation.

M. Prévôt. - Merci. Bonjour à tous.

Concernant le fonctionnement d'UBFC, comme le Président l'a dit, les dépenses s'élèveront à hauteur de 759 680 €. C'est décliné sur la masse salariale, sur ressources propres, à hauteur de 159 000 € :

- Les dépenses courantes, les déplacements, du petit équipement pour 145 000 €.
- Le numérique est divisé en deux parties, il y a tout ce qui est imputable aux projets qui émargent aux financements spécifiques et puis les dépenses qui ne relèvent pas de ces projets, ceci à hauteur de 105 000 €.
- La maintenance du patrimoine pour 72 000 €.
- Tout ce qui tourne autour du service juridique, des conventions et prestations externes pour 56 000 €.
- Les politiques de Ressources Humaines – sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, pour 44 700 €.
- Le financement des pôles thématiques pour 25 000 €.
- Les dépenses de communication, lorsqu'elles ne sont pas imputables aux projets, pour 20 000 €.
- La vie étudiante, pour laquelle nous avons déjà eu des rapports, pour 24 000 €.
- L'action culturelle pour 8 000 €.

En ce qui concerne les ressources humaines, vous avez ici un graphique qui nous semblait particulièrement parlant. On aurait d'ailleurs pu y mettre 2016 puisqu'en 2016, nous avons huit personnels.

On voit, en bleu, l'évolution du nombre de contrats de travail à UBFC siège, sachant qu'il faut l'entendre comme l'ensemble des personnels qui sont affectés à des fonctions de gestion, d'organisation et de coordination puisqu'il y a notamment des postes sur Dijon, donc 29 en 2017, 47 cette année et nous aurons 53 agents en 2019.

Cette augmentation des contrats de recherche et contrats doctoraux est spectaculaire puisqu'ils étaient 40 en 2017, 144 en 2018 et 289 en 2019. Si on additionne les deux chiffres, nous dépassons les 300 emplois, aujourd'hui, signés avec UBFC.

Si on regarde maintenant la masse salariale, ce qui renvoie au tableau 1 GBCP, nous avons un poste sur la masse salariale Etat titre 3, il correspond à la Formation Tout au Long de la Vie. Vous savez que nous avons décidé qu'un demi-poste serait positionné à AgroSup et un demi-poste à l'UTBM et comme nous ne pouvions pas affecter des demi-postes, le poste est à UBFC et nous reversons la demi-masse salariale aux deux établissements pour qu'ils puissent recruter par eux-mêmes les personnes qui agissent dans cette direction.

Ensuite, on retrouve les 28,5 postes de la masse salariale Etat que le Président a présentés, à hauteur de 1 552 000 €, puis la masse salariale sur ressources propres dites UBFC avec deux postes sur ressources propres et 176 contrats qui représentent 8 939 000 €. La masse salariale totale représenterait donc, en 2019, 207 postes et 10 751 000 € de masse salariale totale en additionnant la masse salariale Etat et la masse salariale sur ressources propres.

On va le revoir tout à l'heure lorsque nous aborderons le tableau 1, mais vous avez peut-être relevé un écart important entre le chiffre que je viens d'annoncer et ce qui va apparaître tout à l'heure lorsqu'on présentera le tableau 1. Le tableau 1 présente les emplois en ETPT, c'est-à-dire en emplois pleins annuels. Or, ce que je vous ai présenté, c'est le nombre de contrats que nous signons. Pour 2019, si on prend les contrats doctoraux qui représentent la masse la plus importante, nous avons recruté des doctorants en septembre, ce qui fait 4/12^{ème} d'une année. Ce qui explique l'écart entre le nombre de contrats signés et le nombre d'ETPT qui est présenté dans le tableau 1. Je le commenterai rapidement tout à l'heure, mais c'est pour que vous puissiez comprendre cet écart important.

Si on regarde les recettes attendues, nous avons une subvention pour charge de service public qui s'élève à 325 418 €, qui nous provient de l'Etat, 300 000 € de subventions des établissements membres et nous escomptons – puisque tout cela est encore en cours de construction – 210 000 € des partenaires institutionnels, essentiellement les collectivités territoriales et la Région et les frais de gestion qui, si l'ensemble des projets sont réalisés, devraient nous permettre de percevoir 478 723 €.

Les recettes attendues s'élèvent donc à 1 314 000 € hors projets, ce sont les recettes sur ressources propres.

Dans l'équilibre budgétaire, vous avez vu que nous avons un solde positif, en tout cas nous avons un bénéfice, mais ce bénéfice est à regarder eu égard aux deux dernières lignes que je vous ai données, c'est-à-dire qu'il y a une incertitude sur la perception des subventions et sur les bénéfices que nous pourrions tirer des frais de gestion des projets de recherche. C'est pour cela que notre budget s'est voulu prudent sur ces deux lignes-là.

Comme nous l'avons fait l'année dernière, sachant que les tableaux GBCP ne sont pas toujours très faciles à lire, je vous propose de vous en faire un résumé et, ensuite, de façon très formelle, de vous présenter chacun des tableaux pour que vous puissiez, le cas échéant, vous exprimer, poser les questions qu'il vous paraîtrait utile de poser.

Le premier tableau porte sur les emplois, le plafond d'emploi. C'est un résumé de ce que j'ai évoqué tout à l'heure. Nous avons 106 emplois pour les doctorants hors plafond Etat, ce qui fait bien sûr un total de 106 puisque nous n'avons pas de doctorants financés directement par l'État. Nous avons un poste en CDD BIATSS sous plafond Etat, c'est celui que j'ai présenté pour la Formation Tout au Long de la Vie. Ce qui fait ensuite 70,22 postes hors plafond.

La prévision des emplois est d'un emploi sous plafond Etat, 176 022 hors plafond Etat, ce qui nous fait 177,22 emplois. Vous savez que nous devons voter le plafond d'emploi. C'est la raison pour laquelle ce tableau vous est présenté puisque c'est celui qui nous lie à l'Etat pour que nous puissions mettre en conformité nos dépenses avec les recettes dont nous bénéficions.

En ce qui concerne le tableau 2 des autorisations budgétaires, nous fonctionnons en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Nous avons, au niveau du personnel, une ligne qui est identique entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement puisque nous avons une précision fine sur ces sujets, donc 9 199 000 €.

En termes de fonctionnement, nous aurons 6 947 000 € d'autorisations d'engagement et 6 900 000 € de crédits de paiement ; ce décalage étant dû au fait que quand on a des autorisations d'engagement, il peut ensuite y avoir des glissements sur deux exercices budgétaires. C'est d'autant plus le cas pour les investissements puisque nous nous autorisons à engager 1 167 000 € et nous envisageons d'engager les crédits de paiement à hauteur de 744 828 €. Ce qui nous fait 17 313 000 € en autorisations d'engagement et 16 844 000 € en crédits de paiement.

Du côté des recettes, 1 881 000 € de recettes globalisées et 13 207 000 € de recettes fléchées, même si, dans notre gymnastique, il n'est pas évident de comprendre que sur les frais de gestion, il s'agit de recettes fléchées. Les frais de gestion sont aussi des recettes fléchées mais qui servent au financement global. Comptablement, ce n'est pas facile à lire mais il faut que vous compreniez que nous équilibrons notre budget grâce aux frais de gestion.

Ce qui nous fait un solde budgétaire de - 1 753 866 €. Là aussi, pas d'affolement, mais je dis cela sous l'autorité de Monsieur Robert qui s'exprimera tout à l'heure. En fait, comme vous l'avez compris, la GBCP nous amène un exercice un peu plus complexe mais peut-être plus lisible de gestion budgétaire puisque nous encaissons des recettes sur une année n , mais les dépenses peuvent s'effectuer sur les années $n + 1$, $n + 2$, $n + 3$. Nous avons donc perçu des recettes importantes en 2017-2018 et, ensuite, nous les dépensons. Ce qui explique que, de fait, nous vidons les caisses. Mais nous vidons les caisses avec des recettes qui ont déjà été effectuées les années précédentes. Monsieur Robert nous dira donc dans quelle santé budgétaire nous nous trouvons mais, *a priori*, notre santé n'est pas mauvaise, en tout cas sur le plan budgétaire.

Veuillez excuser ce trait d'humour que je n'aurais pas dû exprimer.

Les prévisions comptables. Le résultat prévisionnel est de 250 183 €, avec la réserve que je viens d'exprimer, à la fois sur les subventions et sur les frais de gestion. Nous avons donc 250 000 € de marge au cas où nous ne réaliserions pas tous les projets qui sont prévus cette année, ce qui nous empêcherait d'utiliser les frais de gestion correspondants.

L'apport au fonds de roulement serait de 289 714 €.

Notre capacité d'autofinancement augmente, elle serait de 346 714 € avec une variation de trésorerie que je viens d'expliquer à - 1 753 866 €.

J'en ai terminé pour la présentation. Nous pouvons vous présenter chaque tableau les uns derrière les autres.

Monsieur Robert, est-ce que vous voulez prendre la parole dès maintenant ?

M. Robert.- Non, pas nécessairement.

M. Prévôt.- On peut voir s'il y a des questions et ensuite voter les tableaux les uns derrière les autres, si cela vous convient.

M. Chaillet.- Est-ce que vous avez des questions sur cette présentation ? Stéphanie.

Mme Benoist.- Je suis très mauvaise, en général, pour faire la lecture des tableaux de ce type. J'ai du mal à me faire une idée du nombre d'emplois contractuels qu'il y a à UBFC pour des fonctions administratives et techniques.

Tu as parlé de 70 postes CDD, mais je suppose qu'ils ne sont pas tous au siège puisqu'un autre document en évoque 32.

M. Pierre.- Cela évolue de façon assez rapide puisque vous aurez remarqué la montée en charge. Mais aujourd'hui, le siège est interprété, comme l'a dit Olivier Prévôt, au sens des fonctions support à Besançon et quelques personnes à Dijon. On doit être, aujourd'hui, à 44 ou 45 personnes, à une unité près, avec, dans ce chiffre, les agents qui sont sur les supports Etat, qui sont 27 ou 28 et les autres qui sont des agents contractuels.

L'ensemble des agents qui sont dans les établissements, dans les laboratoires, sont des agents contractuels, que ce soient des doctorats, des post-doc ou des personnels affectés à la coordination et à l'animation.

Mme Benoist.- Les 70 ETP correspondent à quoi ?

M. Prévôt.- Ce n'est peut-être pas très visible, mais pour compléter ce que vient de dire André Pierre, il faut avoir à l'esprit que nous ouvrons aux concours des postes qui étaient jusqu'alors occupés par des personnels contractuels – il y a d'ailleurs un rapport aujourd'hui sur ce sujet. Ceci essentiellement parce que des ouvertures de concours ont été infructueuses.

Lorsque les supports Etat ne sont pas occupés par un titulaire, ils le sont par un contractuel. Il faudrait donc être plus fin et distinguer quels sont les postes de personnels contractuels qui seront occupés par des titulaires à court terme de ceux qui ne peuvent pas l'être, qui sont notamment tous les personnels qui relèvent des projets.

Il faut avoir à l'esprit que les personnes recrutées sur les financements I-Site ne peuvent pas être titulaires puisque les dépenses ne seraient pas éligibles du point de vue de l'ANR.

Il y a des personnels contractuels mais qui seront soit titularisés, soit remplacés par des titulaires lorsque les concours seront fructueux et puis d'autres personnels qui, de fait, resteront contractuels par nature des projets ou des financements fléchés qui leur permettent d'être parmi nous.

M. Pierre.- Pour les 70 emplois, est-ce que vous faites allusion au chiffre qui figure dans ce tableau ?

Mme Benoist.- Non, c'est le chiffre qu'a présenté Olivier tout à l'heure.

M. Prévôt.- C'est ce chiffre que l'on retrouve ici.

M. Pierre.- Dans ce tableau, il y a la partie supérieure où il ne faut regarder que la colonne bleue centrale (BI 2019). 106 représentent le nombre d'emplois prévus en 2019 au titre des contrats doctoraux exclusivement. Dans la partie inférieure, 70 représentent l'ensemble des autres emplois hors supports Etat qui figurent dans le petit encart en vert tout en bas. Dans les 70, on retrouve les emplois contractuels d'administration, mais également les post-doc, par exemple, ou les contrats de recherche divers et variés.

M. Prévôt.- Il serait assez simple, si vous le souhaitez, qu'on vous présente l'état - qui est de fait assez fluctuant – de la répartition de ces emplois contractuels.

Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ?

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Non.
Nous pouvons avancer sur les tableaux.

M. Prévôt.- Est-ce que vous avez des remarques sur les autorisations budgétaires ?
Non, il ne me semble pas.

Sur l'équilibre financier ? Non.

Sur la situation patrimoniale d'UBFC ? Non.

Sur l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés ?
J'ai conscience que ceci est obscur, je ne veux donc pas vous mettre au supplice.

M. Gillon.- J'aurais juste une question qui est un peu théorique, mais c'est suite aux annonces qui ont été faites par rapport à l'I-Site. Si l'I-Site s'arrête, quid des engagements et des personnes qui sont financés sur certains éléments ? Est-ce que cela continue dans ce budget ? Est-ce qu'il y aura une modification nette du budget ?

Ce n'est donc pas par rapport à ces chiffres-là mais par rapport à une situation future.

M. Chaillet.- C'est tout d'abord une situation que personne ne souhaite, bien évidemment, et qu'on n'envisage donc pas avec plaisir.

Si cela devait arriver, il y aurait de toute façon une négociation avec l'ANR pour savoir à quel moment les choses doivent s'arrêter. Mais je ne peux pas concevoir que ce qui est engagé n'aille pas jusqu'au bout, sur les projets comme sur les personnels. Parce qu'il faudra bien, de toute façon, accompagner les projets jusqu'à leur terme.

Je ne pense pas, si jamais cette situation devait arriver, qu'elle impacte énormément 2019.

M. Prévôt.- Je crois que nous en avons terminé de la présentation des tableaux. Il reste la délibération à appréhender.

M. Chaillet.- C'est un projet de délibération assez cadré, qui fait partie des figures imposées, si j'ose dire.

L'article 1 est libellé comme suit :

« Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

➤ 178 ETPT dont 1 ETPT sous plafond Etat (titre III) et 177 ETPT hors plafond (176,22 arrondi à l'ETPT supérieur)

➤ 17 313 676 € d'autorisations d'engagement dont :

9 199 301 € personnel

1 947 087 € fonctionnement et intervention

1 167 289 € investissement

➤ 16 844 620 € de crédits de paiement dont :

9 199 301 € personnel

6 900 791 € fonctionnement et intervention

744 528 € investissement

15 090 754 € de prévisions de recettes

➤ -1 753 866 € de solde budgétaire (déficit) »

On peut voter article par article mais je vous propose de voter globalement.

L'article 2 :

« Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 1 753 866 € de variation de trésorerie

- 250 183 € de résultat patrimonial

- 346 714 € de capacité d'autofinancement

- 289 714 € de variation de fonds de roulement ».

J'ai lu beaucoup de chiffres en essayant de ne pas me tromper. S'il n'y a plus de commentaires, d'interventions, je vous propose de passer au vote :
Qui s'oppose à l'adoption de ce budget initial 2019 ?
Qui s'abstient ? 3 abstentions.
Je vous remercie.

M. Prévôt.- Je souhaite remercier les personnels...

M. Chaillet.- Tu me devances.

M. Prévôt.- Je suis désolé, je pensais que tu allais passer au point suivant.
Je voudrais donc remercier l'ensemble des personnels et des vice-présidents pour l'élaboration de ce budget. C'est toujours un exercice périlleux. Et merci également pour ce vote.

M. Chaillet.- Ainsi qu'à Eric Robert, l'agent comptable et puis au rectorat, Monsieur Marlot en l'occurrence, pour les échanges que nous avons eus avant cette présentation.

3. Lancement du projet RITM-BFC

M. Chaillet.- Le point suivant porte sur le lancement du projet RITM-BFC, donc du projet Nouveau Cursus à l'Université. Catherine Baumont va nous donner quelques éléments puisque, suite à l'appel à projets, les projets ont été reçus et sélectionnés.
Je te laisse la parole, Catherine.

Mme Baumont.- Avant de démarrer, quelques phrases sur le contexte qu'il me semble important de rappeler.

C'est au cours du dernier trimestre de l'année 2016 que l'Etat a lancé un ensemble d'actions à travers les PIA 3, dont les Nouveaux Cursus à l'Université et les Ecoles Universitaires de Recherche. Cela paraît comme une évidence, pour UBFC, de se mettre en mouvement afin de répondre à ces appels à projets, donc de construire des projets.

Pourquoi « comme une évidence » ? Parce que cela enrichit de manière tout à fait notable le projet I-Site qui était déjà lauréat à cette époque, mais en lui donnant, dans sa trajectoire, une démarche inclusive autour des interfaces entre la licence, le master, le doctorat et puis les interfaces entre la capacité d'apporter des projets plus ouverts sur d'autres sujets que la recherche, sur la réussite étudiante notamment et sur les interfaces entre la recherche et l'enseignement supérieur.

Les équipes se mobilisent sous l'impulsion de Khadija Chahraoui et c'est en juin 2017 que le projet NCU RITM est déposé ; il est lauréat en octobre 2017.

Aujourd'hui, nous sommes à peu près un an après l'annonce de ce succès et il est important de vous montrer qu'en une année, un ensemble de réalisations ont pu être menées à leur terme.

Le projet, comme je l'ai dit, se veut pour la réussite étudiante, pour développer les interfaces entre la recherche et la licence. Ce sont six leviers de transformation qui sont proposés, dont cinq leviers que vous avez à l'écran. Je ne vais pas les relire ; je pense que vous les connaissez. Ils sont sur des actions ciblées, mais toujours dans cet état d'esprit autour de la réussite en licence, la transformation pédagogique. Le dernier levier est l'accélérateur

de la transformation pédagogique qui est un outil transversal tout à fait innovant pour appuyer les actions en matière d'innovation pédagogique, en matière de dissémination de ces innovations pédagogiques.

Concernant ces trois actions, je pense qu'il faut déjà insister sur le fait que pour que l'on puisse réaliser des actions dans le cadre des différents leviers, il faut déjà mettre en place la gouvernance. Ceci a été fait essentiellement à travers la mise en place de l'équipe projet coordonnée par Sébastien Chevalier avec, en support pour cette équipe projet, des recrutements qui ont été faits. Deux recrutements ont été faits aujourd'hui et trois autres sont en cours.

C'est la mise en place du Copil et la mise en place du conseil scientifique et de l'évaluation qui vont permettre d'éclairer les actions qui sont mises en œuvre, ainsi que de les évaluer.

Les premières actions sont au titre du levier 1 et du levier 2 ; elles sont axées sur des actions qui sont mises en œuvre sans nécessiter d'appel à projets. Au titre du levier 1 sur les dispositifs pour une meilleure orientation et réussite à l'entrée dans le supérieur, il y a deux coordinateurs qui sont Christelle Serée-Chaussinand et Karine Monnier-Jobé. Ceci a été l'occasion, à la rentrée 2018, entre septembre et octobre 2018, de mettre en place des actions autour de « pourquoi vient-on à l'université ? », « qu'est-ce qu'on attend ? » « quelles sont les attentes que nous avons par rapport à ces nouvelles formes d'études ? », « comment les étudiants peuvent-ils se saisir de ce nouveau contexte de travail et de leurs études ? ».

Du coup, deux opérations ont été réalisées. À l'UFC, cela a permis d'impacter 800 étudiants, c'était ciblé sur le domaine du Droit, de l'Economie, de la Gestion et des Sciences politiques. À l'uB, 200 étudiants ont été impactés, cette fois-ci dans le domaine des Lettres et de la Philosophie.

Pour faire simple, les étudiants se sont retrouvés dans un amphi et on leur a dit : « Allez-y ». Ce qui signifie comment réagir simplement à cette phrase quand on ne sait pas pourquoi on y va et quels vont être les objectifs du mouvement que l'on va pouvoir mettre en œuvre.

L'idée était de mettre l'accent sur ce nouveau contexte, de voir comment les étudiants prenaient en considération ce contexte et quels étaient, à travers cela, les réflexes mais aussi les éléments de construction de leurs apprentissages qu'ils allaient pouvoir faire émerger eux-mêmes. Je n'en dis pas plus car le temps m'est compté.

Cette action qui a déjà été réalisée se poursuivra en accompagnement par le Pépite. Sur les deux premières actions, Talent Campus avait accompagné les dispositifs. En janvier 2019, il était aussi prévu des ateliers porteurs de cette même vision, donc l'étudiant engagé dans son cursus d'apprenant. Cette fois-ci, 100 étudiants en Sciences et Techniques, qui sont dans le parcours « oui si », seront accompagnés et c'est Pépite qui accompagnera ces ateliers créatifs.

Toujours dans des actions qui sont plutôt réalisées sous l'impulsion des coordinateurs des leviers, le second levier « intégration de parcours différenciés ouverts sur la société » a vu également ses premières actions se réaliser. Les coordinateurs sont Pierre Ancet de l'uB et Claire Dupouët pour l'UFC. Ce sont clairement, ici, des actions autour des unités d'enseignement transversales.

Vous avez ici les actions qui ont été réalisées à l'uB. Ce qu'il est important de noter, c'est celles qui sont développées grâce à RITM-BFC. Ce que je veux dire par là, c'est que les unités d'enseignement transversales existent dans les établissements, que ce soit à l'uB et à l'UFC, mais plus d'unités d'enseignement transversales peuvent être mises en œuvre parce qu'elles sont financées grâce au projet RITM.

Vous avez à la fois les actions qui ont été mises en œuvre et puis celles qui sont en cours de finalisation.

Sur le transparent précédent, vous aviez le montant du financement RITM-BFC. De mémoire, je crois que c'est 11 158 000 €.

J'en viens maintenant au dispositif qui a été mis en place pour les actions qui sont financées sur appel à projets ou sur appel à candidatures, donc AAP pour appel à projets et AAC pour appel à candidatures.

J'ai rappelé le contexte temporel mais vous voyez que dès juin 2018, des appels à projets et un règlement d'intervention ont été publiés pour ces deux types d'action, appel à projets ou appel à candidatures, avec une date limite de dépôt des dossiers pour le 24 septembre 2018. Cela peut paraître très court, mais l'idée était bien que ces actions puissent être expertisées, sélectionnées de sorte qu'elles puissent réellement se mettre en place avant la fin de l'année 2018.

Pour cela, le conseil scientifique de l'évaluation a été mobilisé. On peut distinguer sur le transparent que vous avez à l'écran deux types de processus de sélection, l'un qui concerne les projets recherche, les projets OpenLab et, dans les appels à candidatures, l'immersion Formation Tout au Long de la Vie plus les Résidences pédagogiques. L'expertise des dossiers s'est réalisée par des experts internes pour ce qui concerne les appels à projets recherche. Pour les autres appels à projets OpenLab et appels à candidatures « Immersion FTLV », ce sont les pilotes des leviers correspondants.

Pour les projets « Innovations Pédagogiques » et « Compétences sociales », la procédure a été nommée en deux phases, une première phase où le conseil scientifique de l'évaluation a fait une pré-évaluation de chaque dossier. Le CSE s'est réuni et, à l'issue de cette première phase, un certain nombre de projets n'ont pas été retenus.

Les projets qui ont été retenus à l'issue de cette première phase sont passés en deuxième phase d'expertise et chaque dossier sélectionné a été évalué par des experts externes internationaux ou nationaux hors UBFC.

Le CSE a fait l'analyse des retours des experts et a proposé un classement des dossiers et des montants attribués par projet. Ce travail a été réalisé entre le 9 novembre et le 5 décembre 2018 puisque, le 5 décembre, s'est réuni le comité de pilotage.

Le *slide* que vous avez à l'écran vous donne un aperçu de la manière dont les experts sollicités ont évalué les projets. Ils avaient un outil interactif sous forme de dépôt de dossier sous format pdf et chaque expert avait 10 critères à évaluer. Ils attribuaient une note de zéro à 10 à chacun des critères, si bien que les projets obtenaient un score sur 100.

En même temps, les experts avaient à renseigner des éléments sur les points forts, les points faibles, l'adéquation du budget avec le projet et des commentaires libres. Il ressort que ces fiches qui ont été remplies par les experts sont très instructives et seront essentielles, à la fois pour mener une évaluation de l'ensemble du dispositif appel à projets, mais également pour accompagner les porteurs de projet qui n'auraient pas été retenus, mais aussi accompagner les porteurs de projet dont les projets ont été retenus avec certaines recommandations.

Vous avez à l'écran un état des lieux à la fois du nombre de projets déposés, du nombre de projets passés en seconde phase pour les dispositifs qui étaient concernés et puis, en vert, le nombre de projets retenus, sachant que nous y reviendrons.

En termes de moyens financiers, pour ces trois dispositifs, « Recherche », « Innovations pédagogiques » et « Compétences sociales », le budget initial sur ces trois dispositifs était de 100 000 € et il est de 50 000 € pour le projet OpenLab.

Je dois également ajouter que dans le dispositif « Compétences sociales », il y a un apport supplémentaire de Talent Campus. Les 100 000 € que je viens d'annoncer, c'est au titre du financement de RITM.

En termes de bilan de projets déposés, il y a 46 dossiers déposés, ce qui est bien. Vous avez une répartition au titre des établissements.

Vous voyez que sur le dispositif « Innovations pédagogiques », seuls neuf projets sur 23 ont été soumis à la phase 2 de l'expertise et huit projets sur 12 dans le dispositif « Compétences sociales » sont passés à la phase 2 de l'expertise.

Je vous ai annoncé tout à l'heure qu'il y avait deux appels à candidatures, « Immersion FTLV » et « Résidences pédagogiques » ; il n'y a pas eu de projet déposé au titre des Résidences pédagogiques.

Si vous avez des questions, je peux y revenir.

Sur les appels à projets « Réussite étudiante » et « Nouvelles pratiques pédagogiques », le projet Recherche mobilisait les collègues qui ont déposé des projets autour de la recherche et de l'évaluation de dispositifs ou de compréhension sur la réussite étudiante.

Je l'ai dit, le projet a été doté de 100 000 €.

Sur les nouvelles pratiques pédagogiques, le budget est donc de 250 000 €, 50 000 € pour les OpenLab et 100 000 € pour les innovations pédagogiques, comme je l'ai dit tout à l'heure, ainsi qu'un complément de 100 000 € au titre de Talent Campus.

Nous allons vous passer les différents tableaux. Sur ces tableaux, il y a la liste des projets et il y a surtout la liste des projets retenus. Vous avez vu que les chiffres annoncés tout à l'heure dépassaient légèrement les 100 000 €, 107 000 € pour le premier dispositif, 103 000 € sur le second, etc. Le Copil I-Site a en effet décidé d'augmenter l'enveloppe disponible pour ces projets.

Sur les OpenLab, il y a trois projets OpenLab pour les 50 000 €.

Sur les appels à candidatures « Résidences de la pédagogie », pas de projet déposé après analyse essentiellement pour une question de phasage de mobilisation des collègues, tout bêtement. Quand on est en « Résidences pédagogique », on ne va pas assurer son service d'enseignement. Il faut donc tout de même pouvoir organiser tout ceci en amont ; si bien qu'une orientation serait que les appels à projets « Résidence de la pédagogie » soient plutôt réalisés au fil de l'eau, même si nous aurons toujours le phasage avec l'année universitaire.

Vous avez sur l'écran les noms des coordinateurs de chacun des leviers.

Un seul projet « Immersion FTLV » déposé et retenu sur cet appel à candidatures.

Pour terminer, le calendrier des appels à projets pour 2019, avec un phasage qui va démarrer d'ici un mois pour pouvoir avancer aussi les phases d'évaluation et d'expertise de telle sorte que les résultats seront annoncés aux porteurs en juin 2019 pour un démarrage effectif des projets en septembre 2019.

Je vous remercie de votre attention.

M. Chaillet. - Merci beaucoup, Catherine.

Avez-vous des questions ou des commentaires ? Non.

Je voudrais en faire trois.

Le premier, que j'ai déjà dit ici, pour rappeler l'articulation des projets entre eux. Vous avez, grâce à RITM-BFC, le sujet de la réussite des étudiants en premier cycle. Autrement dit, nous avons des outils pour, dès qu'un étudiant pose le pied dans un établissement d'enseignement supérieur en premier cycle, qu'il puisse être accompagné à travers RITM-BFC.

Ensuite, si on monte dans les cycles, il y a le second cycle et le troisième cycle, master et diplôme d'ingénieur, de manager et puis doctorat avec les Ecoles Universitaires de

Recherche, en l'occurrence l'Ecole Universitaire de Recherche EIPHI qui permet de lier le master et le doctorat, d'acculturer les étudiants assez vite à la recherche et de leur permettre de se projeter vers une filière d'études un peu plus longue, jusqu'au doctorat. Vous savez à quel point le doctorat me tient à cœur, au-delà de faire du chiffre mais surtout pour des raisons sociétales.

Vous avez ensuite l'I-Site qui est la colonne vertébrale, qui chapeaute le tout, avec l'intervention dès le master sur la dimension internationale avec les masters en anglais. Cela va jusqu'à la recherche et la recherche la plus avancée.

Si je vous dis cela, c'est d'abord pour vous dire qu'il y a une cohérence à mes yeux extrêmement intéressante de ces outils, de ces possibilités entre elles et tout cela participe à l'attractivité de notre site. Il faut aussi le faire connaître et c'est ce que nous essayons de faire parce qu'en venant en Bourgogne-Franche-Comté, nous avons des outils – qui ne couvrent pas tout et pas tout le monde, certes - pour accompagner la formation et la recherche depuis le premier cycle jusqu'à l'activité de recherche.

En deuxième point, je voudrais remercier très sincèrement et très chaleureusement Khadija Chahraoui qui a vraiment œuvré depuis l'origine à l'élaboration et au succès de ce projet, ainsi que Sébastien Chevalier qui reprend la coordination de ce projet. Nous en avons fait la demande à l'ANR.

Le troisième point, c'est qu'un groupe travaille à l'échelle fédérale, il est emmené par Christelle Serée-Chaussinand à un autre projet qui s'appelle « Territoire d'innovation pédagogique ». C'est le nom de code de l'appel à projets du programme d'investissement d'avenir qui, lui, va travailler davantage en amont sur le bac – 3 jusqu'à l'entrée à l'université, au bac + 3. Le projet se fait en interaction, comme vous pouvez l'imaginer, entre le scolaire et le supérieur, donc avec les rectorats que je remercie pour leur implication sur ce projet. Ce sont les liens entre les lycées et l'enseignement supérieur.

Et puis, je l'espère, avec la Région avec laquelle il faudra échanger sur le développement de ce projet en partenariat. Si, par chance, nous étions collectivement lauréats de ce projet, je ne suis pas loin de penser, même si je n'ai fait aucune étude à ce sujet, je le confesse, que nous serions - je vais prendre des précautions oratoires - l'un des seuls sites en France à avoir tout cet accompagnement de l'enseignement supérieur depuis le lycée jusqu'à la recherche.

Il faut tout de même le mesurer parce que c'est un facteur de développement et d'attractivité extrêmement important à mes yeux.

C'étaient les trois choses que je voulais vous dire.

S'il n'y a pas d'autres remarques... Pardon. Monsieur le Recteur.

M. Chanet (Recteur).- Je ferai un très bref commentaire pour aller dans le même sens. L'objectif est même de remonter de – 3 à – 5 et « d'embarquer » les collèges. Si ce n'est pas possible dans le cadre de cet appel à projets, et ça semble ne pas l'être avec les limites qui lui ont été fixées, j'ai rendez-vous le 8 janvier avec Guillaume Boudy pour évoquer la possibilité d'un autre appel à projets. Parce que nous avons un projet de collège innovant à Bethoncourt qui pourrait relever de cette catégorie de l'innovation pédagogique, mais au niveau collège.

Cette continuité du parcours qui n'est effectivement pas, à ma connaissance, aussi complètement couverte ailleurs pourrait l'être plus encore dans l'avenir dans l'esprit qui vient d'être dit.

M. Chaillet.- Merci Monsieur le Recteur.

4. Dépôt de projets EUR EIPHI à l'AAP Recherche Région 2018/2019

M. Chaillet.- Nous allons passer au troisième point qui concerne le dépôt de projets EUR EIPHI à l'appel à projets Région 2018-2019. Catherine, je te laisse la parole pour en dire un mot.

Non, c'est Olivier. Je vous prie de m'excuser.

M. Prévôt.- Il s'agit de nous permettre de déposer des demandes de subvention auprès de la Région pour l'EUR EIPHI en ce qui concerne des demandes de financement de thèses et de financement de postdoctorants. Ils couvrent trois laboratoires : l'IMB, l'ICB et Femto que vous avez sur la page suivante.

Vous voyez que 91 000 € sont demandés au titre du financement des thèses et 100 000 € au titre du financement des postdoctorants.

Il vous est demandé de nous autoriser à solliciter auprès de la Région une subvention de 191 000 € pour soutenir l'EUR EIPHI et le financement de ces thèses et de ces postdoctorants.

M. Chaillet.- Merci. Est-ce que vous avez des questions, des commentaires ? Stéphanie.

Mme Benoist.- C'est juste pour bien comprendre. Cela veut dire que l'appel à projets ne comprenait pas le financement de thèses, que l'EUR en elle-même ne le permettait pas. C'est cela ?

M. Chaillet.- Si, il y a des financements de thèses dans l'EUR. Mais obtenir des cofinancements avec la Région sur un projet tel que celui-ci, c'est l'objectif de cette demande à la Région. C'est parce que le financement de l'EUR est porté par UBFC qu'on vous présente cela aujourd'hui.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose à cette demande de subvention de 191 000 € ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Je vais à nouveau passer la parole à Olivier Prévôt pour le point suivant : les formations doctorales transverses et spécifiques.

5. Paiement des formations doctorales transverses et spécifiques UBFC – Année universitaire 2017-2018

M. Prévôt.- Là aussi, si vous me le permettez, je serai assez rapide.

Vous savez que nous portons les écoles doctorales. Dans les écoles doctorales, il y a deux types de formation qui sont proposés à nos étudiants, des formations dites transversales qui sont proposées à l'ensemble des étudiants, quelle que soit l'école doctorale considérée, ou des formations spécifiques à chaque école. Tout cela amène de fait à devoir soit avoir recours à des intervenants vacataires, soit à utiliser les services et les compétences des enseignants titulaires. Dans les deux cas, cela amène un certain nombre de flux financiers.

Dans le cas des vacataires, nous payons directement mais, dans le cas où ce sont des enseignants titulaires qui assurent ces enseignements, nous reversons la masse salariale

correspondante, en tout cas les euros qui correspondent au nombre d'heures qui ont été effectuées par les établissements, donc pour les collègues qui sont dans les établissements. Ce qui implique des versements entre UBFC et les établissements dont vous avez la répartition à l'écran, ce qui correspond aux enseignements effectués par des personnels titulaires des établissements concernés.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver ces versements.

M. Chaillet. - Merci. Y a-t-il des commentaires ou des besoins d'explication ? Cela paraît à peu près clair.

Qui s'oppose à ces versements ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

6. Budget 2019 du Pôle fédératif de recherche et formation en santé publique Bourgogne - Franche-Comté

M. Chaillet. - Le point suivant concerne le Pôle fédératif de recherche et formation en santé publique Bourgogne - Franche-Comté. Il s'agit, si j'ose m'exprimer ainsi, du rebond d'un CA précédent sur le budget 2019.

M. Prévôt. - Vous aviez en effet formulé la juste remarque que l'annexe du projet qui vous avait été présenté, notamment l'annexe financière, était peu précise et même fautive, si mes souvenirs sont bons. Les services, en lien avec le Pôle de santé publique, ont donc revu les choses.

Vous avez, au cœur du rapport, les actions qui ont été menées au titre de l'exercice 2018 et vous avez ce qu'il est prévu de faire pour l'année 2019 :

- le lancement d'un appel à projets destiné à soutenir les recherches en santé publique portées par les équipes régionales,
- le recrutement de deux chargés de projet en recherche en santé publique,
- la publication du site Web,
- l'organisation d'une journée annuelle de travail permettant la rencontre des partenaires,
- un état des lieux de la recherche et de la formation en santé publique région,
- le développement de la recherche et des innovations (travail d'interface chercheurs/acteurs de santé) sur les thématiques prioritaires suivantes : Services et offre de santé, santé-environnement, formation en santé publique.

Vous avez en annexe le budget prévisionnel 2019 du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique.

Il vous est demandé de nous autoriser à solliciter auprès de la Région une subvention à hauteur de 64 000 € qui est bien sûr inscrite dans le budget prévisionnel.

M. Chaillet. - Avez-vous des questions ou des remarques ? Non.

Je regarde plus spécifiquement Laurence puisque c'est elle qui avait levé, à juste titre, le « lièvre ».

Qui s'oppose à l'approbation de ce budget et à la demande de subvention à la Région afférente, à hauteur de 64 k€ ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

7. Contrat d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage

M. Chaillet.- Le point suivant concerne le contrat d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage.

M. Prévôt.- Vous avez lu le rapport. En fait, quand UBFC a débuté, il y avait un premier contrat de travail sur ressources propres qui avait été signé, avec une version à l'Urssaf avec les montants nécessaires à assurer l'assurance chômage de la personne considérée. En 2016, a été signée une convention avec Pôle Emploi mais qui fait double usage puisque nous payons deux fois l'assurance chômage.

Pour pouvoir régulariser d'une part la situation et, par ailleurs, récupérer le trop-versé, nous devons conclure un contrat d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage auprès de l'Urssaf. C'est la demande que je vous formule.

Une fois cette affaire régularisée, l'Urssaf pourra nous reverser les sommes que nous avons versées indûment.

M. Chaillet.- Merci. Avez-vous des questions là-dessus ? Ce sont des sujets assez techniques.

Qui s'oppose à la conclusion de ce contrat d'adhésion auprès de l'Urssaf ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

8. Organigramme des services UBFC

M. Chaillet.- Nous passons à l'organigramme des services.

M. Prévôt.- En juillet 2017, nous avons présenté l'organigramme des services après l'avoir présenté en bureau, en conseil des membres puis en comité technique. Il a été voté à l'unanimité le 12 juillet 2017.

À l'arrivée d'André Pierre, à qui je donnerai la parole dans quelques instants, nous avons travaillé ensemble sur la façon dont nous pouvions faire évoluer nos services, ceci pour deux raisons essentielles, la première - et la plus importante - étant que la partie FRI (formation, recherche et innovation) est un service qui a pris une importance très grande en nombre d'agents et en missions. Ce sont en effet agrégés, au-delà de ce que nous faisons déjà, les ANR, les H2020 mais aussi le Pôle de santé publique, la plateforme Fin de vie, les EUR et les deux PIA.

André Pierre nous a proposé - et je suis tout à fait d'accord avec sa proposition - de scinder en deux le service formation, recherche et innovation pour qu'il puisse opérer son activité dans de meilleures conditions en ayant un nombre de personnels plus raisonnable.

Vous avez sous les yeux le nouvel organigramme.

Le deuxième aspect des choses, c'est le service Ressources Humaines qui prend également de l'ampleur, non pas en nombre de personnes mais en charges. Il nous a donc paru judicieux de créer un service spécifique de Ressources Humaines.

Le dernier aspect est de pouvoir, compte tenu notamment du contexte mais plus généralement, rattacher la communication au Directeur Général des Services pour qu'il y ait une fluidité entre les services et les actions qui sont à mener à ce sujet.

Je me tourne vers André Pierre pour qu'il puisse compléter la présentation de l'organigramme.

M. Pierre.- C'est simplement pour expliquer le souhait de prendre en compte la montée en charge du service opérationnel unique qui s'appelait FRI, comme l'a dit le vice-président, avec un service dédié davantage à la recherche et aux projets structurants. Ce sont des projets qui ont une durée de vie limitée que l'on connaît. Et puis un service formation et insertion professionnelle avec les missions de base ainsi que des compétences transférées comme la formation, en particulier la formation doctorale.

Je précise que ces deux services ont vocation à travailler en transversalité puisque, dans les projets structurants, il y a des dimensions formation qui sont à peu près dans tous les projets et puis, dans la formation doctorale, il y a évidemment de la recherche puisque c'est la formation par la recherche.

Nous avons une transversalité qui est d'ores et déjà organisée mais, aujourd'hui, le portefeuille de projets est tel qu'il devenait ingérable de maintenir un seul service sur ces deux champs-là, d'où la proposition qui est faite ici.

Une précision également par rapport au comité technique. C'est-à-dire qu'il était envisagé de proposer, comme le veut la règle, l'examen par le comité technique de cette proposition, comité technique prévu avant-hier sous l'organisation de l'UTBM puisque nous avons un comité technique commun UTBM/UBFC. La date a été reportée, mais on ne souhaitait pas ajourner parce que les questions d'organisation sont vraiment très prégnantes pour les services.

Il sera donc proposé, au comité technique de janvier, un examen de cette situation-là. On pourra évidemment y revenir si le comité technique émet des propositions qui peuvent être rediscutées, mais il sera surtout proposé le détail de cet organigramme, en dehors du nom des personnes comme il est d'usage puisque nous avons là simplement une présentation générale par fonction.

M. Prévôt.- Un dernier élément à vous présenter mais qui me paraît important dans le contexte. Je vous avais présenté, au mois de juillet, notre volonté - « notre » étant Bureau, conseil des membres, CT - de placer les personnels qui relèvent des projets structurants, donc I-Site, EIPHI, RITM, plateforme, etc., au cœur même des services UBFC, sous l'autorité fonctionnelle d'un cadre. Il y a bien sûr un cadre pour chaque service et ce cadre est lui-même sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Ceci pour plusieurs raisons.

La première - et la plus importante - est de donner de la cohérence d'ensemble à l'ensemble des missions qui sont les nôtres.

La deuxième est de pouvoir se conformer ou être en conformité avec la trajectoire de l'I-Site qui dit qu'UBFC est l'établissement cible, donc les personnels qui travaillent pour I-Site doivent notamment être dans l'organigramme et participer à la construction de l'établissement cible. Je pense très important que cela perdure parce qu'il y a une troisième et une quatrième raison.

La troisième, c'est que les personnes ont besoin d'être dans un environnement de travail qui soit satisfaisant. Je pense notamment aux personnels qui travaillent sur les finances des projets. Ils ont besoin d'être dans le service financier pour qu'il puisse y avoir une cohérence ensuite, une bonne articulation.

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que sur la plupart des postes, il y a une personne, parfois deux. Si cette personne venait à être en maladie, en congés ou à muter, nous prendrions le

risque de perdre le savoir-faire et la compétence et donc de mettre en difficulté le projet et l'organisation.

Je pense donc qu'il est très important de garder cette philosophie générale d'action dans le futur.

M. Chaillet.- Merci. Y a-t-il des questions, des commentaires ? Non.

Si tel n'est pas le cas, qui s'oppose à l'approbation de ce projet d'organigramme des services d'UBFC ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Je vous remercie.

9. Complément gestion des supports de poste 2019

M. Chaillet.- Le point suivant concerne la gestion des supports de poste 2019.

M. Prévôt.- Il s'agit d'ajustements non pas de la campagne d'emploi mais de supports de poste que nous avons déjà votés puisqu'il y a deux informations nouvelles. C'est la raison pour laquelle nous n'avions pas pu vous les présenter, au précédent Conseil d'administration, et que nous vous avons présenté la gestion des emplois.

Une première situation concerne une école doctorale sur le site de Dijon où la personne n'est plus en situation. Il a été convenu, avec l'université de Bourgogne, qu'ils procéderaient au recrutement et donc à l'accompagnement du futur agent dans cette école doctorale et qu'UBFC procéderait au reversement de la masse salariale correspondante. Ce qui nous permet de réutiliser le support de poste Etat. Nous proposons donc qu'il soit ouvert au concours sur un poste d'adjoint administratif, ce qui permettrait, ici, au siège, d'avoir une personne titulaire plutôt que contractuelle une fois que le concours sera perçu.

La deuxième situation concerne un poste d'ASI en Communication. Le concours a été ouvert. Une personne a été retenue mais il s'avère qu'elle a souhaité occuper un autre poste et que les autres candidats n'ont pas été classés, ce qui veut dire que le concours est infructueux. Cela s'est fait récemment. Nous proposons de rouvrir ce poste au concours pour pouvoir faire en sorte que ce poste puisse être occupé par un titulaire l'année prochaine.

M. Chaillet.- Y a-t-il des remarques ?

Si tel n'est pas le cas, qui s'oppose à cette gestion des supports de poste 2019, donc à l'ouverture de ces deux concours ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

10. Accord de consortium ISITE-BFC

M. Chaillet.- Le point suivant concerne l'accord de consortium ISITE-BFC.

Vous le savez sans doute, les projets ANR, d'ailleurs quels qu'ils soient dès lors qu'ils sont partenariaux, nécessitent un accord de consortium et *a fortiori* quand il s'agit d'un projet comme un projet I-Site. Cela a donc été un travail assez long d'expression et de coordination avec l'ensemble des partenaires d'I-Site.

Cet accord de consortium doit être signé par l'ensemble des partenaires avant fin décembre ; c'est impératif. Je ne vais certainement pas vous en faire lecture, vous l'avez eu. Il y a les différentes rubriques de modalités d'exécution, financières, d'organisation de propriétés intellectuelles, de communication, de responsabilités, de durée qui sont des éléments finalement assez classiques de ce type d'accord.

C'était donc vraiment un gros travail que de bâtir cet accord. Pour ce qui nous concerne, cela a été coordonné avec le concours de la SATT.

Avez-vous des commentaires sur cet accord ? Marc.

M. Neveu.- J'ai une question naïve parce qu'en gros, on a une espèce de régularisation d'un mode de fonctionnement qui existe depuis un long moment et je me demandais, d'un point de vue juridique car je ne suis pas un spécialiste du tout, comment il est possible que le fonctionnement de l'ensemble BFC avec l'I-Site ait pu avoir lieu, sachant qu'il n'y avait pas d'accord en bonne et due forme, en gros, sur la gestion financière de toutes les masses, etc., qui lient I-Site et BFC.

Comment est-il possible que l'on puisse fonctionner dans une sorte de flou qui attend une régularisation qui intervient en gros presque 2 ans après le début des opérations ?

M. Chaillet.- Là aussi, c'est très classique dans ce type de projets. Sur les ANR de droit commun - je vais peut-être dire une bêtise, donc n'hésitez pas à me contredire -, il me semble que c'est 6 mois pour l'accord. Pour autant, le projet démarre et c'est effectivement très classique.

Sur le plan juridique, je suppose que c'est calé. C'est tout le temps le cas.

M. Neveu.- Mais là, c'est un plan d'investissement d'avenir avec des sommes engagées qui ne sont tout de même pas *peanuts*. Cela me surprend toujours. Je veux bien que ce soit classique, mais je suis tout de même très surpris de ce classicisme.

M. Chaillet.- Oui. Qui plus est, comme je l'ai dit, nous sommes tout de même sur un projet qui comprend 15 partenaires et non des moindres. Il s'agit donc que chacun d'entre eux soit d'accord, y compris juridiquement, avec l'accord de consortium, ce qui prend de toute façon un certain temps.

François.

M. Roche-Bruyn.- C'est pour confirmer les propos de Nicolas Chaillet. Il est effectivement prévu que nous ayons un délai d'un an après la signature de la convention avec l'ANR pour réaliser l'accord de consortium. Le délai d'un an doit tomber le 28 ou le 29 décembre de cette année.

M. Chaillet.- C'est cela.

M. Roche-Bruyn.- Tout cela est cadré de cette façon et cela peut paraître surprenant.

Une toute petite remarque de forme. Dans le projet qui nous est soumis, le signataire pour le ministère ne sera pas Yves Levy, il a délégué sa signature à Marie-Ange Luc. Je ne sais plus qui est directeur par intérim.

M. Chaillet.- Absolument, tu fais bien de le dire. Il y a effectivement une toute petite modification qui nous est arrivée après, qui est le signataire pour l'INSERM.

S'il n'y a pas d'autres interventions, qui s'oppose à l'adoption de cet accord de consortium ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

11. Portage du projet FEDER « BIOCAIR » par UBFC

M. Chaillet.- Le point suivant concerne le portage d'un projet d'une contribution FEDER au projet « BIOCAIR » par UBFC.

Ce projet est un projet qui est financé à la faveur des projets de recherche I-Site, qui demande un complément FEDER pour pouvoir opérer le projet. Là aussi, le financement étant à UBFC, c'est donc UBFC qui demande le FEDER mais dans une convention tripartite avec la Région qui est autorité de gestion du FEDER et puis l'établissement membre qui est maître d'œuvre de ces travaux de recherche, l'université de Bourgogne.

L'objet du rapport d'aujourd'hui est vraiment centré sur ce projet, mais c'est quelque chose qui va intervenir de manière beaucoup plus large avec d'autres projets et évidemment au fil de l'eau.

Pour l'heure, il vous est demandé d'approuver cette demande de subvention FEDER. Je n'ai pas donné la somme, il s'agit de 340 000 €. Mais c'est quelque chose qui devrait se déployer – et c'est heureux - sur d'autres projets.

Je ne vais pas en dire plus. Y a-t-il des questions ?

Si tel n'est pas le cas, qui s'oppose à l'approbation du principe de demande de subvention qui est effectuée par UBFC dans le cadre du projet « BIOCAIR » ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

12. Election des représentants des doctorants dans les conseils des écoles doctorales

M. Chaillet.- Le point suivant concerne les représentants doctorants dans les conseils des écoles doctorales.

M. Prévôt.- Il s'agit que le conseil d'administration fixe les règles concernant le renouvellement d'une partie des conseils des écoles doctorales, en l'occurrence les représentants d'étudiants.

Je vous fais grâce de la lecture du texte pour venir sur la deuxième partie.

Concernant l'élection partielle, vous voyez qu'en ce qui concerne les ED, vous avez le nombre de sièges qui sont à pourvoir et les principes que nous vous proposons d'adapter. Le premier, c'est que seuls les titulaires ayant soutenu leur thèse depuis l'installation des conseils en janvier 2017 sont remplacés. Le calendrier d'élection est commun pour l'ensemble des écoles doctorales. Chaque année, seules les écoles doctorales ont besoin de renouveler des représentants titulaires des doctorants pour participer à l'élection. Ainsi, en 2019, l'ED LECLA, comme indiqué, n'est pas concernée puisqu'il n'y a pas de siège à renouveler.

L'élection au suffrage direct des représentants d'usagers au premier semestre de chaque année civile ; donc le principe qu'il y ait une élection au suffrage direct des représentants d'usagers au premier trimestre de chaque année civile.

S'agissant d'un renouvellement partiel, les modalités de scrutin proposées demeurent identiques à celles qui ont été appliquées lors de l'installation des conseils. Ainsi, les scrutins seront, selon les ED, soit de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à un tour sans possibilité de panachage, soit au scrutin uninominal à la majorité relative à un tour.

Ce que nous proposons, c'est que lorsque nous renouvelerons la totalité des conseils, nous harmonisons les modes de scrutin pour que toutes les écoles doctorales aient les mêmes modalités de scrutin. Là, dans la mesure où c'est un renouvellement partiel, nous nous devons d'utiliser les mêmes modes d'élection que précédemment.

Les représentants des doctorants élus siégeront au conseil de l'ED jusqu'à la soutenance de leur thèse, mais également dans la limite de l'accréditation en cours de l'ED.

Les représentants BIATSS sont élus pour la durée de l'accréditation en cours de l'ED.

Les élections seront organisées par ED en fonction du nombre de sièges de titulaires à renouveler.

Enfin, il n'y a pas de convocation des électeurs si le siège d'un suppléant est vacant tant que le siège du titulaire ne l'est pas.

Il vous est demandé d'approuver :

- le principe de l'organisation d'élection partielle des représentants des doctorants en début d'année 2019 ;
- la durée du mandat des représentants des doctorants en conseil d'école doctorale ;
- la durée du mandat des représentants BIATSS en conseil d'école doctorale ;
- les modalités d'élection ;
- les règles d'organisation des élections.

M. Chaillet. - Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? S'il tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Vous avez la délibération sous les yeux. Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur :

- le principe d'organisation d'élection partielle des représentants doctorants en début d'année 2019 ;
- la durée du mandat des représentants des doctorants en conseil d'école doctorale ;
- la durée du mandat des représentants BIATSS en conseil d'école doctorale ;
- les modalités d'élection ;
- les règles d'organisation des élections.

Qui s'oppose à cette approbation ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

13. Transfert du portage du master UBFC BDEEM

M. Chaillet. - Le point suivant concerne le transfert du portage d'un master en anglais diplômant UBFC. Je vais laisser la parole à Catherine Baumont.

Mme Baumont. - Dans le cadre des appels à projets masters dispensés en anglais d'ISITE-BFC, un projet avait été lauréat du premier appel à projets. C'était le projet sous la

mention « Intelligence économique », Behavioral and Digital Economics for Effective Management (BDEEM). Il était co-porté par BSB et l'université de Franche-Comté.

Pour différentes raisons qui sont dans le rapport que vous avez eu à votre disposition, le parcours n'a pas pu être ouvert à la rentrée 2017, ni à la rentrée 2018, mais au vu de l'attractivité de ce type de parcours et notamment dans la mention « Intelligence économique », attractivité que nous avons pu mesurer avec les étudiants étrangers qui voyaient systématiquement ce master sur le portail d'UBFC, il a été décidé de réactiver une équipe autour de ce master.

Après quelques mois de réflexion, l'UFC et l'uB se sont associées pour co-porter ce projet et le Copil I-Site a été sollicité pour donner son avis sur le transfert du portage du parcours entre BSB et l'UFC pour l'UFC et l'uB.

Le Copil I-Site a donné son accord sous réserve qu'il y ait des délibérations favorables des établissements membres concernés, ainsi que des instances CFVU et CA et d'UBFC, donc conseil académique puis conseil d'administration.

Vous avez, dans le rapport, les avis donnés par les instances des établissements membres, par le conseil académique d'UBFC. Tous ces avis sont favorables ou très favorables. Il vous est demandé aujourd'hui de délibérer sur ce transfert de portage pour le master. Comme la mention est déjà accréditée, il pourra faire sa première rentrée en septembre 2019.

M. Chaillet. - Merci Catherine. C'était un master prévu dans le dossier I-Site.

Mme Baumont. - Oui.

M. Chaillet. - Laurence.

Mme Attuel-Mendes. - Justement, comme c'était un master co-porté par BSB, je tenais à vous dire que nous nous réjouissons qu'il puisse enfin voir le jour.

Je vous rappelle le contexte : ce master avait été porté en particulier par BSB et plus précisément par le projet d'Angela Sutan qui est élue au CAc et qui est directrice du LESSAC, le laboratoire d'économie expérimentale, qui a fêté ses 10 ans sous le parrainage de Vernon Smith, Prix Nobel d'Économie qui était dans nos murs le mois dernier.

Nous sommes donc très heureux qu'il ouvre. Vous savez qu'en plus, c'était l'un des projets qui avaient été les mieux évalués par le jury international. C'était donc une belle satisfaction que nous puissions participer à l'effort commun dans un projet avec UFC.

Nous avons dû y renoncer faute d'accord sur les droits de scolarité sur des problématiques inextricables par rapport aux étudiants internationaux. On peut le regretter, d'autant plus que le gouvernement va visiblement dans un sens qui correspond à ce que nous avons évoqué lors des débats du portage initial. Dans tous les cas, nous sommes parfaitement satisfaits que ce portage puisse voir le jour à notre place par le CREGO puisque l'objectif commun, dans tous les cas, est le développement de la Comue et surtout le bénéfice commun pour ces parties prenantes, que ce soient les usagers, les personnels ou les partenaires. L'objectif est de toute façon la réussite de ce master, de le proposer au plus grand nombre, que ce soit porté par nous ou par quelqu'un d'autre.

Je vous remercie.

M. Chaillet. - Merci.

Mme Baumont.- Merci de le rappeler. Effectivement, dans les discussions et dans les échanges autour de ce master, nous avons énormément discuté avec le CEREN et c'est bien évidemment parce que vous aviez aussi donné votre accord pour laisser l'initiative et le portage du projet à d'autres équipes et à d'autres établissements que les échanges avec d'autres équipes ont pu se faire.

M. Chaillet.- Merci. Marc.

M. Neveu.- J'ai juste une question. *In fine*, la formation est assurée par qui ?
Lorsqu'il y a un changement de portage, est-ce que les formations sont maintenues telles qu'elles étaient initialement prévues lors de l'accréditation ou est-ce que des modifications interviennent ?

Mme Baumont.- Il y a des modifications qui interviennent puisqu'il y a une substitution en termes d'enseignants-chercheurs assurant les enseignements. Mais ces modifications ne changent pas le contenu initial de la formation qui avait été prévue.
De mémoire, il doit rester des intervenants de BSB qui pourront...

Mme Attuel-Mendes.- Non.

Mme Baumont.- Non ? Plus du tout ?

Mme Attuel-Mendes.- Non.

Mme Baumont.- C'est donc véritablement un transfert entre deux établissements, mais nous avons été attentifs à ce que la formation, dans sa structuration et dans les types d'unité d'enseignement, puisse continuer.

M. Chaillet.- Merci. Je crois que tout a été dit.
Il vous est demandé de délibérer à la fois sur le transfert d'établissement porteur et sur l'ouverture de ce master à la rentrée prochaine.
Qui s'oppose à cela ?
Qui s'abstient ? Une abstention.
Je vous remercie.
Nous restons sur le sujet des formations avec la question des capacités d'accueil.

14. Capacités d'accueil et modalités de sélection en première année du diplôme national de master à UBFC pour l'année universitaire 2019-2020

Mme Baumont.- Ce qui est mis à votre délibération aujourd'hui, ce sont tous les éléments nécessaires à ce que les parcours de master accrédités puissent mener leur campagne de candidatures pour les étudiants au regard d'un certain nombre d'éléments réglementaires qui sont :

- la fixation des capacités d'accueil,
- les modalités de recrutement,
- les différentes pièces du dossier permettant aux candidats de poser leur candidature et à ceux qui examinent ces candidatures de donner un avis sur les candidats.

Sur le tableau que vous avez à l'écran, vous voyez les capacités d'accueil par mention, puisque c'est la capacité d'accueil par mention, sachant qu'il s'agit bien de l'entrée en M1, pour chacune des mentions accréditées. Il s'agit de la mention « Automatique, Robotique », la mention « Physique fondamentale et applications », la mention « Physique et Mathématiques ».

Une petite remarque à ce niveau. Il y avait un parcours de master qui s'appelait Math4Phys qui était hébergé jusque-là dans la mention « Physique fondamentale et applications » dans l'attente que la mention dérogatoire qui avait été demandée par les porteurs de projet, qui était une mention dérogatoire « Mathématiques et physique » soit accordée par le ministère. Ceci a été fait il y a une dizaine de jours. Dans le tableau que vous avez vu, il apparaît donc une mention supplémentaire.

Vous avez également la mention « Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement », la mention « Biologie de la conservation » et, maintenant, la mention « Intelligence économique ».

Vous avez dans ce tableau les capacités d'accueil, les dates de campagne de candidatures qui sont les mêmes pour l'ensemble des parcours, ainsi que les modalités d'examen des candidatures.

On soumet à votre délibération l'annexe 2 que vous avez à l'écran, que je ne vais donc pas relire.

M. Chaillet. - Je crois que tu as bien explicité les choses. Y a-t-il des commentaires ou des questions là-dessus ?

Si tel n'est le cas, je sou mets cette délibération au vote :

Qui s'oppose à la délibération de l'annexe 2 ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

15. Attribution des bourses de mobilité entrante et sortante EUR EIPHI

M. Chaillet. - Le point suivant concerne l'attribution des bourses de mobilité entrante et sortante non pas de l'I-Site mais de l'EUR EIPHI. Catherine Baumont va également nous en dire un mot.

Mme Baumont. - Dans le cadre de l'EUR EIPHI, un appel à projets formation était prévu. Le premier appel à projets formation 2018-2019 est lancé, vous en avez le détail en annexe et il est prévu des bourses de mobilité entrante et sortante.

Dans le rapport qui vous a été communiqué, vous avez le détail sur les modalités d'attribution, les modalités de paiement, ainsi que les candidats répartis selon les différentes mentions avec, pour chacun d'entre eux, le montant et la durée de la mensualité. Sachant qu'il peut s'agir de bourses de mobilité entrante ou sortante, c'est au niveau des parcours de master que l'on peut avoir l'année. C'est en général en M1 qu'il y a des bourses de mobilité entrante ; c'est généralement en M2 qu'il y a des bourses de mobilité sortante, sauf dans certains parcours qui peuvent également prévoir des stages dès l'année du M1.

Ceci pour un total de 30 750 €.

M. Chaillet. - Merci Catherine. Est-ce que tout est clair ?

La prise de connaissance a été faite. Il s'agit d'approuver le versement des bourses aux étudiants lauréats de ces bourses EUR EIPHI.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

16. Situation politique

M. Chaillet.- Nous avons clôturé la partie du fonctionnement normal de l'établissement. Nous allons donc à présent rentrer sur le sujet de la situation politique et je vais débiter en vous disant que j'ai été informé d'une motion proposée par le SNESUP concernant quelque chose qui est un peu différent, mais qui est dans la droite ligne de tout ce qui vient d'être dit.

Marc, est-ce que je te laisse la parole ?

M. Neveu.- C'est une motion qui n'est malheureusement pas très originale dans la mesure où un certain nombre d'universités ont déjà fait passer quelques motions de ce type, parfois beaucoup plus longues, parfois beaucoup plus locales, concernant la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extracomunautaires primo-entrants.

Cette décision a été prise par le ministère sans qu'il y ait de concertation avec qui que ce soit et ce sont des augmentations tout à fait conséquentes puisqu'on passe, par exemple pour la licence, de 170 à 2 770 €. La proportion est identique, c'est-à-dire des multiplications de l'ordre de 15 ou 17, cela dépend, pour les autres diplômes, masters ou doctorats.

C'est donc une grande proportion d'étudiants étrangers, en particulier bien sûr ceux qui sont en situation économique plus fragile, qui risquent de ne pas pouvoir venir étudier en France. Ce qui nous semble être quelque chose de très grave parce que cela remet tout de même en cause un principe de l'université française qui est celui de son ouverture à tous.

Cela remet aussi en cause une stratégie qui était l'ouverture beaucoup plus importante vers les étudiants étrangers puisqu'il y avait un objectif de l'ordre de 500 000 étudiants qui avait été fixé contre un peu plus de 300 000 actuellement.

Ce n'est pas du tout, nous semble-t-il, un bon moyen de favoriser l'attractivité de l'université française.

Il y a deux aspects qui nous semblent vraiment graves, le côté différencié qui met au ban toute une partie des étudiants de tout un tas de pays hors Communauté européenne et puis le côté discrimination sociale puisque le critère qui est choisi touche uniquement au porte-monnaie. Cela va à l'encontre d'une part d'un aspect très universaliste de l'université vis-à-vis de l'ensemble de la population et cela va aussi à l'encontre d'une forme de démocratisation des savoirs qui nous semble être une des valeurs fondatrices de l'université.

En conséquence, nous proposons que le conseil d'administration de la Comue demande que les dispositions tarifaires qui concernent les étudiants internationaux hors Communauté européenne soient reconsidérées de façon conforme aux valeurs fondatrices de l'université publique française.

M. Chaillet.- Merci Marc. Nous allons ouvrir la discussion là-dessus.

M. Neveu.- Je peux la relire s'il y en a qui ne l'ont pas.

M. Chaillet.- Vas-y.

M. Neveu.- Je lis : « *Dans le cadre de sa stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux nommée "Bienvenue en France", le gouvernement a annoncé une augmentation des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires primo-entrants. Ces droits passent de 170 à 2 770 €/an pour le niveau Licence et de 243 / 380 € à 3 770 €/an pour les niveaux Master/Doctorat. Ces mesures vont empêcher une grande proportion des étudiants internationaux de venir étudier en France, à commencer par les plus fragiles économiquement.*

Ces mesures remettent en cause le principe fondateur d'une université française ouverte à tous et mettent à mal la stratégie internationale de la France en matière d'accueil d'étudiants internationaux, à commencer par de nombreux étudiants francophones. Elle est également en contradiction avec l'objectif national fixé de 500 000 étudiants en mobilité en France d'ici à 2027, contre 320 000 aujourd'hui.

Les frais d'inscription différenciés et la discrimination sociale induite par la hausse des montants d'inscription vont à l'encontre de l'universalité et de la démocratisation des savoirs qui devraient toujours être les valeurs fondatrices de l'université.

Le Conseil d'Administration de la Comue UBFC demande que les dispositions tarifaires concernant les étudiants internationaux hors de la communauté européenne soient reconsidérées conformément aux valeurs fondatrices de l'Université publique française. »

M. Chaillet.- Merci. Il y avait une prise de parole.

Mme Privé.- J'aimerais féliciter la proposition de cette motion auprès du conseil d'administration d'UBFC parce qu'il est vrai que cette proposition du gouvernement est très inquiétante pour l'attractivité de nos universités.

Nous prenons position contre toute forme de sélection, qu'elle soit économique ou sociale.

Nous serons donc évidemment pour cette motion que nous voterons et je vous encourage à la voter contre une sélection économique notamment des étudiants étrangers hors Europe et pour le rayonnement de nos universités dans le monde.

M. Chaillet.- Merci. Oui ?

M. Trichard-Comparot.- Merci. Bonjour à toutes et tous. Je vais emboîter le pas dans la droite ligne de ce que le Président Alain Bonnin a écrit à sa communauté universitaire vendredi dernier et suite au conseil d'administration du 11 décembre où une motion du même type a été votée très largement par le conseil d'administration ; l'université de Bourgogne votera favorablement cette motion.

M. Chaillet.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. de La Brosse.- C'est juste pour donner un petit peu de perspective. J'ai la chance de pas mal voyager. J'ai accueilli dans ma famille un jeune homme au pair qui était Américain, donc pour s'occuper de mes enfants. Il a fait quatre ans d'histoire aux Etats-Unis et lorsqu'il est arrivé, il avait 100 000 \$ de dette. Il avait 100 000 \$ de dette parce qu'il devait payer 25 000 \$ par an pour faire ses études d'Histoire. Du coup, il a découvert l'université française

et, l'année d'après, il est venu étudier à Toulouse. Je ne sais pas exactement dans quelle structure il était, mais cela lui coûtait 5 000 € et il a trouvé que c'était un tarif extrêmement avantageux, fantastique. Il en a fait une grande publicité à tous ses amis et il m'a félicité d'être Français, d'être dans un pays aussi accueillant économiquement, c'était vraiment cadeau par rapport aux 25 000 \$ par an aux Etats-Unis.

Après, il a fait une deuxième année et, maintenant, il y a un boulot à Saint-Jean-de-Luz, chez Quiksilver. Il occupe un poste de chef de produits, il est très content. Son souci, c'est de rembourser ses dettes précédentes, mais il a vraiment trouvé que c'était très bien.

J'ai l'impression que c'est évidemment toujours plus sympa si on peut avoir quelque chose plutôt pour 200 € que pour 3 000 €. C'est une phrase à caractère général. Si je peux acheter une moto à 200 € plutôt qu'à 3 000 €, je serai plus content. Après, les choses ont une valeur. Que l'on soit à 200 € ou à 3 000 €, cela ne couvre de toute façon qu'une fraction du coût. À un moment, je pense qu'il y a des choix, des arbitrages à faire.

Et puis j'ai l'impression de comprendre la logique du gouvernement ; je suis peut-être le seul ici. La stratégie, c'est l'allocation des ressources. On a des ressources en univers limité ; on doit les allouer sur tel ou tel point. Il me semble que l'attractivité de l'université française au niveau international, même à un tarif de 2 000, 3 000 ou 4 000 €, sera absolument excellente et que c'est la qualité des enseignements qui fait qu'elle sera bonne et qu'elle va persister.

M. Chaillet. - Merci. Chantal Carroger.

Mme Carroger. - Je partage également ce point de vue. Je ne sais pas en quoi cette mesure n'est pas conforme aux valeurs fondatrices de l'université publique française. J'ai cru comprendre que c'était justement pour attirer des étudiants américains, australiens, chinois qui ne comprennent pas qu'en France, nous ayons des frais d'inscription aussi bas. J'ai compris que c'était justement une mesure pour attirer des étrangers dans nos universités.

Quand on voit que, dans le Top 20 des pays qui accueillent ces étudiants, la France décroche complètement, l'objectif est de faire en sorte d'accueillir de plus en plus d'étudiants. Et sachant que certains étudiants ne viennent pas en France parce qu'ils considèrent que c'est du mauvais enseignement vu qu'ils ne paient pas cher les frais d'inscription, cela ne me choque pas qu'on essaie de dire qu'on va remonter ces frais d'inscription pour ces étrangers-là, ceci dans un cadre raisonnable, pas comme les Américains.

Du coup, je ne comprends pas pourquoi on s'oppose à cette mesure.

M. Chaillet. - Merci. Monsieur le Recteur.

M. Chanet (Recteur). - Je souhaiterais porter à la connaissance du conseil d'administration, comme simple information et contribution à la discussion, la lettre que la Ministre a envoyé le 10 décembre aux présidents d'université et aux directeurs des établissements d'enseignement supérieur car il semble qu'elle ne soit connue de personne.

C'est un peu long mais je crois qu'il faut tout de même que vous l'entendiez.

« Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les directeurs,

Le 19 novembre 2018, le Premier ministre a présenté la stratégie nationale d'attractivité « Bienvenue en France », qui consacre l'objectif d'accueillir 500 000 étudiants internationaux en France d'ici 2027.

Depuis lors, cette démarche a suscité de nombreuses interrogations, parfois vives, dont certains d'entre vous ont souhaité se faire le relais. Je tenais donc à vous apporter un certain nombre de précisions qui me paraissent indispensables et que vous êtes bien naturellement libres de diffuser, si vous le jugez utile, au sein de votre équipe et de votre communauté. Elles permettront, je l'espère, d'apporter une première série de réponses très concrètes aux questions et inquiétudes qui ont pu s'exprimer depuis quelques jours.

Au cœur de la stratégie « Bienvenue en France », il y a un constat : celui de l'érosion du pouvoir d'attraction de l'enseignement supérieur français au moment même où le nombre d'étudiants connaît une très forte croissance partout dans le monde et devrait doubler d'ici 2025. Depuis plusieurs années, la France, qui est le 4^e pays d'accueil des étudiants internationaux au monde, ne figure plus parmi les 20 pays connaissant la plus nette progression du nombre d'étudiants accueillis, là où la Chine, la Turquie ou l'Arabie saoudite affichent avec succès des ambitions nouvelles, notamment en Afrique francophone comme anglophone.

Pour demeurer l'un des pays-phares de la mobilité étudiante, nous devons naturellement jouer de nos atouts - et en premier lieu du rayonnement de la culture française et de la qualité des formations proposées dans nos établissements supérieurs. Mais nous devons également améliorer les points faibles qui sont relevés par chacun des étudiants internationaux que nous accueillons : la lourdeur et la complexité de nos procédures administratives, palpables dès la demande de visa, l'absence d'accompagnement systématique à l'arrivée en France et le sentiment d'isolement qui en découle, mais aussi le faible nombre d'enseignements proposés en langue étrangère ou la qualité variable des cursus de français langue étrangère.

Je sais que, depuis plusieurs années, des progrès importants ont été faits, mais chacun de nous mesure l'écart qui existe encore entre la manière dont les étudiants français sont accueillis dans la très grande majorité des universités étrangères et celle dont nous accueillons les étudiants internationaux.

Comblant cet écart, c'est tout l'objet de la stratégie « Bienvenue en France », qui repose sur trois piliers, en agissant tout d'abord sur les conditions d'accueil. Cela signifie une simplification et une amélioration des processus de délivrance de visa et de titres de séjour, avec - et ce n'est qu'un exemple - la fin de l'obligation pour un étudiant international d'aller valider son visa à l'OFII à son arrivée en France. Cela pourra désormais être fait de façon intégralement dématérialisée.

De même, les étudiants internationaux ayant obtenu un Master ou un Doctorat pourront désormais, à l'issue de leurs études, bénéficier d'un titre de séjour pour rester ou revenir en France et y travailler s'ils le souhaitent. La volonté du Gouvernement est en effet de nouer un lien durable avec la jeunesse qui a choisi la France pour faire ses études.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil proposées dans les universités et les grandes écoles, en favorisant par exemple la création de guichets uniques dans l'ensemble des établissements pour accompagner les étudiants dans leurs démarches ou l'enseignement en anglais, un fonds « Bienvenue en France » sera mis en place et sera doté de 10 millions d'euros dès 2019.

En parallèle, Campus France lancera, dès le mois de janvier 2019, la première campagne d'attribution du label « Bienvenue en France » aux établissements d'enseignement supérieur qui auront fait le choix de s'engager dans une démarche d'amélioration rapide et durable des conditions d'accueil et d'accompagnement proposées aux étudiants internationaux, afin de mieux répondre à leurs besoins particuliers. Soixante-dix établissements ont déjà manifesté leur intérêt pour ce label.

Améliorer rapidement et nettement ces conditions d'accueil exige des moyens. Pour les dégager et permettre de tripler le nombre de bourses destinées aux étudiants internationaux, le Gouvernement a souhaité mettre en place des frais d'inscription différenciés à l'intention de ceux qui sont en mesure de les acquitter, comme c'est le cas dans nombre de pays voisins, comme la Belgique francophone ou les Pays-Bas ou des régions francophones comme le Québec.

Notre système d'enseignement supérieur est très largement financé par l'impôt. Il s'agit là d'un choix essentiel, qui garantit que le service public bénéficie à tous les citoyens, quels que soient leurs moyens. C'est ce financement par l'impôt qui a permis, depuis des années, de maintenir des frais d'inscription à un niveau extrêmement bas pour les étudiants français et européens.

Le Gouvernement est profondément attaché à ce choix, qui ne sera en aucun cas remis en cause, comme l'a précisé le Premier ministre dès le 21 novembre à l'Assemblée nationale. Il n'y aura aucune augmentation des frais d'inscription pour les étudiants français et européens ; affirmer le contraire, c'est tout simplement diffuser de fausses informations. Depuis 18 mois, le Gouvernement a au demeurant fait de l'amélioration des conditions matérielles d'études une priorité cardinale, qui a été placée au cœur du plan Etudiants. Cela s'est traduit concrètement par la suppression de la cotisation de sécurité sociale étudiante, qui a conduit à une baisse de 100 millions d'euros du coût de la rentrée dès le mois de septembre. Dans le même temps, le montant des droits d'inscription a baissé.

Je suis donc prête à aller plus loin en gravant dans le marbre la stabilité des droits d'inscription pour les étudiants français et européens en prenant les actes réglementaires nécessaires dans les prochaines semaines.

Les étudiants internationaux qui résident, seuls ou avec leur famille, depuis plusieurs années en France et qui ont, à ce titre, participé au financement par l'impôt de notre enseignement supérieur acquitteront les mêmes frais d'inscription que les étudiants européens.

Les nouveaux frais différenciés concerneront donc les seuls étudiants internationaux qui ne sont ni ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de Suisse ou du Québec et qui s'inscrivent, pour la première fois, dans un cycle de formation supérieure en France.

Beaucoup d'informations erronées circulent à ce sujet. Je veux donc être très précise, afin de rassurer tous ceux qui aujourd'hui s'interrogent — et notamment les étudiants internationaux qui ont d'ores et déjà commencé leurs études et qui se demandent s'ils auront la possibilité de les poursuivre l'année prochaine. Ils ne sont en aucun cas concernés par ces frais différenciés ; s'ils poursuivent leurs études au sein du même cycle, ils seront systématiquement exonérés. S'ils changent de cycle au sein de leur établissement, ils seront couverts par les exonérations de transition mises en place, avec mon accord, par les universités et les écoles.

De même, les étudiants internationaux qui ont le statut de résidents en France ou dans l'Union européenne ou qui choisissent la France parce qu'ils y ont des attaches privées ou familiales ne sont pas concernés. Quant aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire, ils seront, demain comme aujourd'hui, exonérés de tout frais d'inscription.

J'ajoute que nous avons souhaité fixer les frais différenciés à un tiers environ du coût de la formation pour la collectivité nationale, qui en gardera donc à sa charge les deux tiers. C'est un choix fort et c'est la raison pour laquelle ces frais différenciés resteront très inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans des pays voisins.

Au-delà des exonérations nationales, j'ai souhaité donner aux universités et aux grandes écoles une très large capacité à mettre en place des exonérations totales ou partielles qui permettront non seulement de prendre en compte toutes les situations particulières, mais également d'asseoir leur stratégie de rayonnement international et d'attractivité.

L'ensemble des étudiants internationaux qui sont en mobilité dans le cadre de partenariats organisés entre universités ou entre écoles, comme les programmes Erasmus+ ou les cotutelles de thèse, continueront, sans restriction particulière, ainsi à être exonérés de frais d'inscription si les accords le prévoient. C'est d'ores et déjà le cas de 12 500 étudiants accueillis chaque année.

De plus, la large capacité d'exonération qui sera donnée à vos établissements vous permettra à la fois de tenir compte des liens particuliers que vous avez noués avec tel ou tel établissement étranger ou tel ou tel pays. Ces partenariats et ces liens sont précieux, ils font partie intégrante de la culture et de l'identité de chaque établissement et ils seront préservés.

De même, la latitude qui vous sera donnée dans le cadre de vos politiques d'exonération vous permettra, par exemple, de consolider des formations qui s'adressent très largement à un public d'étudiants issus de pays en développement. Je sais et je partage l'engagement de la communauté universitaire en direction de la jeunesse issue de pays parfois encore très fragiles. Cet engagement ne sera pas remis en cause : il sera même renforcé.

L'idée qu'un jeune étudiant international puisse renoncer à venir en France pour des raisons financières m'est, comme à vous, insupportable. C'est pourquoi, avec « Bienvenue en France », nous avons souhaité mettre un terme à la baisse continue du nombre de bourses proposées aux étudiants internationaux. Les bourses et exonérations délivrées par les services diplomatiques seront plus que doublées et passeront de 7 000 à 15 000.

En parallèle, les universités et grandes écoles pourront, elles aussi, mettre en place des bourses à destination des étudiants internationaux. À l'échelle nationale, notre objectif est d'en créer au moins 6 000. Ce nombre pourra être revu à la hausse sur la base des besoins en bourses et exonérations exprimés par vos établissements.

Je vous invite donc à me faire part, dès les prochaines semaines, des besoins qui sont les vôtres au regard de la situation de votre établissement et de sa stratégie d'accueil et d'attractivité. Sur cette base, je suis prête, si nécessaire à faire évoluer les textes réglementaires en vigueur, afin de vous garantir toute la latitude nécessaire.

Je suis également prête à travailler, avec vous, pour mieux prendre en compte la situation des doctorants internationaux, qui jouent un rôle déterminant dans la vie de nos établissements et de nos laboratoires. D'ores et déjà, le Gouvernement a prévu que leurs frais d'inscription différenciés puissent être pris en charge directement par les financements sur projet qui ont permis leur recrutement. Les règlements financiers des agences, et notamment de l'ANR, vont être modifiés en ce sens dans les prochaines semaines

Mais je suis naturellement prête à travailler avec vous pour aller plus loin - notamment dans le champ des sciences humaines et sociales, où une minorité d'étudiants inscrits en thèse bénéficie, aujourd'hui encore, d'un contrat doctoral. Cela n'est pas satisfaisant et nous devons y travailler ensemble.

J'ajoute, s'il en était besoin, que les frais d'inscription demeureront, demain comme aujourd'hui, des ressources propres qui seront perçues et bénéficieront directement à vos établissements et qui leur seront acquises.

Le troisième pilier de la stratégie « Bienvenue en France », c'est le soutien ferme et résolu apporté par le Gouvernement au rayonnement de notre enseignement supérieur à l'étranger. Les projets de double diplôme ou d'implantation internationale sont de plus en plus nombreux (Singapour, Chine, Egypte, Côte d'Ivoire, ...). Ils permettent à une part toujours

plus importante de la jeunesse du monde de suivre des cursus d'enseignement supérieur français sans lui imposer de quitter pour cela son propre pays.

À l'image du campus franco-sénégalais ou de l'université franco-tunisienne, ces projets seront encouragés et accompagnés financièrement. 5 millions d'euros par an y seront consacrés par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères dès 2019 afin d'amorcer les projets. A compter de 2020, ce seront 20 millions d'euros par an qui seront dégagés par l'Agence française du développement, afin de permettre leur réalisation concrète, notamment en Afrique.

Cela démontre, s'il en était besoin, qu'avec « Bienvenue en France », le Gouvernement n'entend pas privilégier les étudiants venus d'une partie du monde contre une autre. La France a, depuis des années, la chance d'accueillir chaque année des milliers d'étudiants venus de pays avec lesquelles elle entretient une relation singulière - tout particulièrement au Maghreb ou en Afrique francophone. Cette relation, nous souhaitons non seulement la protéger, mais également la renforcer et c'est la raison pour laquelle le doublement des bourses et exonérations délivrées par nos postes diplomatiques bénéficiera prioritairement aux étudiants venus de cette partie du monde.

Mais réaffirmer la place particulière de notre partenariat avec l'Afrique francophone ne doit en aucun cas nous conduire à renoncer à attirer des étudiants venus de pays qui, aujourd'hui, ne font pas assez le choix de la France, qu'il s'agisse de l'Afrique anglophone, de la Chine et de l'ensemble des pays asiatiques, de l'Australie, des Etats-Unis ou du Canada, pour ne donner que quelques exemples.

Être capable d'attirer tous les étudiants, d'où qu'ils viennent, c'est le cœur de la stratégie « Bienvenue en France ». C'est pourquoi la question des conditions matérielles d'accueil des étudiants internationaux, qu'il s'agisse de la délivrance des visas et des titres de séjour, de l'accompagnement individualisé ou de l'accès au logement, notamment en CROUS, est cruciale. Nous devons tous ensemble définir un haut niveau d'exigence, qui puisse être partagé progressivement par toutes les universités et écoles à compter de la rentrée prochaine.

Naturellement, c'est ensemble et dans le dialogue que nous devons définir ce standard français d'accueil, qui ne sera pas uniforme, mais qui permettra de donner une vision claire aux futurs étudiants de la qualité de l'accueil qui leur sera réservé.

C'est pourquoi, dans les jours qui viennent, je lancerai avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur une concertation qui portera notamment sur les axes prioritaires d'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux. Vous y serez naturellement associés au travers des trois conférences d'établissement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs, l'expression de ma meilleure considération. »

J'ai bien conscience d'avoir abusé de votre temps, mais il me semblait utile de verser à la réflexion cette pièce qui date du 10 décembre.

M. Chaillet. - Merci Monsieur le Recteur.
Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. Schauss. - Merci pour la lecture de ce courrier. J'ai participé au CA de l'université de Franche-Comté mardi dernier ; j'ai voté comme un seul homme, la main sur le cœur, la motion que les personnes présentes connaissent. Je n'avais aucun de ces éléments ; je ne savais pas quelles étaient les conditions d'accueil des étudiants, le décrochage de la France

par rapport à l'étranger. Je n'avais aucun élément parce que personne ne me les a présentés ; j'aurais peut-être pu les rechercher. Mais je ne prendrai pas part au vote.

M. Chaillet.- Merci. Marc Neveu puis Pascal Gillon.

M. Neveu.- Dans le courrier de la Ministre, il y a plusieurs éléments, certains touchent à la complexité des mesures administratives qui peuvent effectivement être des éléments d'accueil pour les étudiants étrangers. On peut donc donner acte, par exemple, de la volonté d'une simplification et d'un accompagnement meilleur des étudiants étrangers lorsqu'ils veulent venir en France. Ce type d'élément est tout à fait favorable à une meilleure mobilité des étudiants. Il n'en reste pas moins que les éléments financiers que vous évoquez, avec un certain nombre de bourses supplémentaire, n'engagent déjà que ceux qui y croient.

Je rappellerai tout de même qu'on est passé par un certain nombre d'attrape-nigauds du type des premières mesures qui ont accompagné les RCE, etc. Ce qui n'a pas empêché, par exemple, tout un tas d'universités de se retrouver dans des conditions financières extrêmement graves au point d'obérer des formations, des laboratoires de recherche, etc., lorsque les plafonds d'emploi et les budgets de l'université ont été restreints.

On peut donc croire à un certain nombre de bourses, effectivement, pourquoi pas, mais il me semble qu'avec les 15 000 bourses que vous évoquez, on est tout de même relativement loin de l'ambition qui est de passer de 320 000 à 500 000. C'est-à-dire que l'on doit passer à 180 000 étudiants en plus si l'on veut simplement suivre cet objectif qui me paraît être un objectif tout à fait raisonnable. Mais nous en sommes tout de même relativement loin.

Après, sur l'argument qui consiste à dire que c'est parce qu'on paie que c'est mieux, libre à qui veut d'aller acheter la même paire de chaussures 10 fois ou 15 fois plus cher s'il pense qu'elle sera de meilleure qualité, même si c'est exactement la même paire de chaussures. Cela me semble être un argument particulièrement spécieux. En tout cas, je le réfute et je maintiendrai donc la proposition de la motion telle qu'elle est.

M. Chaillet.- Pascal Gillon.

M. Gillon.- J'interviendrai sur deux aspects. Le premier est qu'il est bien que cette lettre soit lue parce qu'elle apporte des informations. Je ne suis pas du tout dans une mouvance syndicale, mais je suis au conseil d'administration de l'UFC et j'ai appris, en votant le budget, que nous n'aurions pas le GVT cette année. Nous sommes donc tout de même dépendants de notre Etat qui peut retirer ou mettre de l'argent à certains moments sans que nous soyons vraiment concertés. C'est le premier aspect.

Le deuxième aspect, c'est que je suis dans une discipline où nous avons un master où nous avons régulièrement trois à quatre étudiants venant des Sud. On est très clair, avec des hausses de ce type, on n'aura plus personne. Il y en aura peut-être un qui aura une bourse, mais je ne pense pas que les quatre auront une bourse.

Quand on parle de rayonnement, je pense aussi qu'avec ces étudiants qui viennent chez nous, que nous formons et qui repartent, il y a aussi une forme de rayonnement qui pourrait disparaître sur certains pays.

Sur la philosophie, je ne suis pas totalement opposé à augmenter les frais d'inscription mais il me semble très clair qu'on ne peut pas s'adresser à un Américain et à un Malien en leur disant, en gros, qu'on les met sur un pied d'égalité, qu'on leur fera payer mais qu'on mettra des bourses derrière. Il me semble qu'il aurait été plutôt intéressant de faire trois

catégories, par exemple, ceux qui sont dans les pays riches, ceux qui sont dans les pays émergents et ceux qui sont dans les pays en graves difficultés.

M. Chanet (Recteur).- J'espère que vous avez bien compris que, comme je l'ai dit, je n'exprimais pas, ici, des opinions personnelles ; je donne connaissance d'un texte dont je suis destinataire en tant que représentant de l'Etat.

Je crois devoir en apporter un autre sur le second point que vous avez abordé. Il est plus court, je vous rassure. Il est d'hier, vous ne pouviez donc effectivement pas en avoir connaissance au moment où vous avez délibéré au conseil d'administration de l'université de Franche-Comté. Il émane du directeur de cabinet de la Ministre.

« Mesdames et Messieurs les Présidents, vous avez reçu hier un courrier de pré-notification qui a suscité de nombreuses interrogations. Afin d'y répondre et de lever toute ambiguïté, la Ministre a souhaité qu'une nouvelle version de ce courrier vienne remplacer cette notification initiale. Elle vous sera adressée dans les jours qui viennent. Le projet de loi de finances pour 2019 doit en effet repasser devant le Parlement et dans les prochains jours suite aux réponses à apporter à la crise sociale que traverse notre pays.

Je me permets d'ores et déjà d'attirer votre attention sur quelques points particulièrement saillants qui contribuent à déterminer le niveau de la subvention qui vous sera notifiée. Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit une hausse de 566 millions du budget consacré à l'enseignement supérieur qui atteindra ainsi 13,6 milliards d'euros.

Depuis le début du quinquennat, le budget de l'enseignement supérieur aura ainsi progressé de 360 millions. De surcroît, 40 millions supplémentaires seront mobilisés, comme c'était le cas en 2018, grâce à un abaissement du niveau de la réserve budgétaire de précaution. Au global, le budget du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, troisième budget ministériel de l'Etat, atteindra 25,1 milliards d'euros.

Dans le contexte budgétaire global que nous connaissons, ces évolutions, si elles ne permettent pas de répondre systématiquement à tous les besoins exprimés - et je ne méconnais pas les contraintes qui pèsent sur les choix que vous êtes amenés à faire - traduisent une priorité effective donnée à notre enseignement supérieur. Ces moyens viendront financer les mesures salariales en faveur des personnels que constituent le PPCR, la compensation de la hausse de la CSG et les titularisations dites « Sauvadet » pour un montant total de 49 millions d'euros supplémentaires en 2019.

Ce budget permettra de financer la montée en puissance du plan Etudiants à hauteur de 123 millions d'euros en 2019 contre 35 en 2018, dans la droite ligne de l'engagement du Gouvernement de mobiliser 500 millions d'euros sur la durée du quinquennat, complétés par 450 millions d'euros issus du grand plan d'investissement.

Au sein de ces 123 millions, 82 correspondent à l'extension en année pleine des mesures prises en 2018 (ouverture de places supplémentaires, création de parcours d'accompagnement personnalisés, etc.). Les montants correspondants sont intégrés dans les notifications qui seront adressées aux établissements dans les tous prochains jours.

Les 41 millions restant permettront d'accompagner la montée en charge du plan Etudiants en 2019, notamment au travers de la création de nouvelles places, de nouveaux parcours pédagogiques de réussite, ainsi qu'afin de reconnaître l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs et de l'ensemble des personnels. Ces moyens supplémentaires qui correspondent à un tiers des moyens nouveaux dégagés pour le plan Etudiants ne sont pas intégrés dans les notifications initiales et seront attribués aux établissements avant la fin du premier trimestre 2019.

S'agissant enfin du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), celui-ci avait fait l'objet d'une mesure de financement non pérenne en 2018. Dans le cadre des moyens budgétaires dont dispose le ministère, il n'a pu être soclé que pour la dizaine d'établissements présentant la situation financière la plus fragile dans un esprit de solidarité entre établissements. Cela a permis de garantir qu'aucun établissement ne puisse voir sa subvention diminuer au stade de la notification initiale hors mesure de périmètre.

Par définition, ces notifications initiales seront complétées au fil des mois qui viennent afin d'intégrer les moyens nouveaux dont vous disposerez au titre notamment du plan Etudiants comme rappelé ci-dessus.

Enfin, en complément de cette hausse du budget consacré par l'Etat à l'enseignement supérieur, les établissements bénéficieront de ressources supplémentaires leur permettant de mettre en œuvre leur politique dans de bonnes conditions. Ainsi, dans le champ de la vie étudiante, les établissements bénéficieront dès début 2019 du produit de la contribution de vie étudiante et de campus évalué pour 2018 à au moins 120 millions d'euros dont la majeure partie reviendra aux universités.

S'agissant de la politique de rayonnement à l'international et d'accueil des étudiants étrangers, le plan « Bienvenue en France » annoncé par le Premier Ministre prévoit des mesures ambitieuses en matière de simplification des démarches administratives et d'accompagnement des étudiants en mobilité.

En ce qui concerne les droits d'inscription différenciés, conformément à ce qui est indiqué dans le courrier de la Ministre, le dispositif adopté tiendra compte des besoins d'exonération identifiés dans chaque établissement au regard des stratégies d'accueil et d'attractivité qui sont les vôtres. Dans ce cadre, un fonds d'amorçage doté de 10 millions d'euros sera mis à la disposition des établissements au premier trimestre 2019. »

M. Chaillet. - Merci Monsieur le Recteur.

Pour continuer dans la lecture, nous avons reçu un message il y a 15 minutes. Comme il est en face d'André Pierre, je vais le laisser le lire, il est très court.

M. Pierre. - Oui, il n'y a que quatre lignes. C'est le collège doctoral d'UBFC qui s'est réuni et qui a souhaité exprimer une position. Je lis :

« Le collège doctoral UBFC souhaite exprimer la position de ses membres sur l'annonce des droits d'inscription différenciés pour les doctorants extracommunautaires.

La part de doctorants extracommunautaires sur l'ensemble des écoles doctorales dépasse les 40 %, dont un nombre important venant de pays en transition ou en voie de développement.

Ces doctorants représentent un fort potentiel de recherche qui enrichit les équipes d'accueil. La hausse considérable des droits d'inscription représente un obstacle à leur venue en Bourgogne-Franche-Comté. C'est pourquoi le collège doctoral s'oppose à cette disposition. »

M. Chaillet. - Merci. Khadija Chahraoui et Fabrice Lallemand.

Mme Chahraoui. - Je voudrais vous remercier pour la présentation de cette motion que je partage complètement. Je trouve qu'il y a un vrai danger à penser que l'on peut attirer davantage d'étudiants, en tout cas des étudiants de pays émergents qui sont anglophones. Ces étudiants choisissent déjà des pays anglophones et pas nécessairement des pays francophones. On y perd certainement en visibilité et en attractivité.

L'autre point, c'est que cette hausse des droits d'inscription va concerner en particulier des pays pauvres, en particulier l'Afrique puisqu'il y a à peu près 50 000 étudiants africains qui viennent chaque année dans nos universités françaises. Même s'il y a une hausse des bourses, elle ne suffira pas à combler et on aura certainement un effet de dissuasion tout à fait important.

Je trouve que nous avons une vraie responsabilité au niveau de notre pays par rapport à ces pays qui sont souvent des pays pauvres, des pays en guerre. Ces étudiants ne pourront pas venir étudier, se former et je trouve que c'est embêtant par rapport à l'équilibre de notre monde et à ce qui se passe aujourd'hui.

En tout cas, je soutiendrai tout à fait cette motion, d'autant plus que cette hausse des droits d'inscription aura un impact sur les formations UBFC, qu'il s'agisse des masters UBFC où il y a un pourcentage tout à fait important d'étudiants de ces pays, mais aussi le doctorat, comme le collège doctoral l'a souligné.

M. Chaillet. - Merci Khadija. Fabrice Lallemand.

M. Lallemand. - Bonjour à tous. Comme nos collègues de l'uB, l'université de Franche-Comté a la même position et soutiendra naturellement cette motion.

M. Chaillet. - Je crois qu'on va clôturer les débats, si vous le voulez bien, et passer au vote puisqu'il s'agit d'une motion.

Je voudrais juste vous dire, pour reprendre la suite de ce qu'a dit Khadija à l'instant, qu'à titre personnel, je suis très sensible à ce qu'a dit aussi Pascal Gillon, c'est-à-dire que tous les pays ne sont clairement pas sur le même pied d'égalité et qu'il serait utile d'avoir des accords de coopération transnationaux ou par région du monde. C'est vraiment quelque chose qui me semble manquer.

J'ajouterai un point qui est à mes yeux très important aussi, c'est la question du taux de retours des étudiants. Il faut y faire très attention dans l'accueil des étudiants. Concernant le taux de retours des étudiants chinois, je n'ai pas de chiffre précis et il date sans doute un peu, mais il est très important. En revanche, le taux de retours d'autres pays, d'un certain nombre de pays africains est très faible.

Je suis très sensible au fait à la fois de pouvoir faciliter la formation des jeunes de ces pays mais aussi de surveiller le taux de retours, parce qu'il n'y aurait rien de pire que de vider un pays en accueillant largement et sans restriction les étudiants pour qu'ils restent sur notre territoire. On serait très content, en France, mais ce n'est pas une bonne mesure que de créer des « tonneaux de poudre » dans notre environnement.

Je suis défavorable, à ce stade, à l'augmentation des droits d'inscription mais je souhaiterais qu'elles soient différenciées et que l'on puisse avoir des conventions transnationales selon les pays.

Catherine, si tu veux relayer la position du CAC.

Mme Baumont. - Le conseil académique d'hier a aussi discuté ce point et ce sujet et nous sommes tout à fait d'accord avec la motion qui est présentée aujourd'hui au conseil d'administration.

Au titre d'UBFC, nous sommes pleinement touchés par ces nouvelles dispositions, que ce soit pour les masters internationaux ou pour le doctorat ; nous avons eu le relais de la position du collège doctoral. Il faut peut-être avoir un peu plus d'analyse et un petit peu plus d'explications sur cette proposition qui est d'ailleurs plus qu'une proposition à ce stade.

Il est vrai que les mesures d'accompagnement que Monsieur le Recteur nous a communiquées sont de nature à éventuellement contrebalancer les effets d'une pure hausse des droits d'inscription. Pour autant, nous n'avons pas d'élément pour savoir comment ces dispositions seront mises en place, quelle sera véritablement la hauteur de ces dispositions.

À titre personnel, j'ajouterai que substituer une disposition générale d'augmentation de droits d'inscription pour les étudiants non-membres de l'espace communautaire à tout un ensemble de dispositions qui apparaissent être peut-être négociées de gré à gré avec des pays ou avec des régions du monde ou avec des établissements ne contrebalance pas une disposition générale de service public ou d'intérêt général disant que, finalement, on aura la possibilité d'ouvrir la négociation. Je ne pense donc pas que l'on soit sur les mêmes plans quand on contrebalance une mesure générale par des possibilités de décliner les choses individuellement.

Nous avons donc également discuté de ce sujet au conseil académique et nous nous associations à la motion qui est faite, ici, au conseil d'administration.

M. Chaillet. - Merci Catherine.

Maude Clavequin voulait dire un mot et ensuite on s'arrêtera, si vous le voulez bien.

Mme Clavequin. - Un mot très rapide, c'est promis.

C'est simplement pour dire que je partage pleinement ce qui a été dit sur la question de la discrimination sociale qui va être évidemment induite pas cette nouvelle proposition.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des arguments qui ont été avancés et que je partage pleinement. Je veux simplement ajouter qu'au-delà de ce qui a été dit, ce qui est inquiétant dans les propositions qui nous sont faites - et on verra effectivement comment elles vont s'appliquer de façon très concrète -, c'est qu'il s'agit une fois de plus de renforcer potentiellement des concurrences entre les différents établissements, entre les territoires, ce qui est absolument dramatique.

On voit que d'autres dispositions nous ont déjà conduits là où nous en sommes aujourd'hui et je crois effectivement qu'accepter ce type de différenciations renforcera encore plus cette problématique de concurrence territoriale.

M. Chaillet. - Oumhanie, pour la dernière intervention.

Mme Legeard. - Je veux juste dire que je rejoins toutes les analyses qui ont été faites sur le caractère trop tranché par rapport à cette question où aucune analyse n'est faite sur l'impact que cela pourrait avoir à la fois sur les étudiants mais aussi sur les pays d'où ils proviennent. En l'état, il me semble donc effectivement que l'on peut difficilement adhérer à cette disposition.

Cela me rappelle tous les débats qu'il a pu y avoir autour de la question de la Formation Continue, avec des candidats qui viennent des entreprises et qui s'insèrent dans des diplômes nationaux. On a eu, il y a de cela quelques années, de nombreux débats sur le fait que ces personnes puissent accéder à l'inscription aux diplômes nationaux de façon identique aux étudiants de formation initiale. Petit à petit, on a mis en place le financement des frais de formation de ces publics et nous avons à peu près le même type d'argument qui consistait à dire que ces personnes attendaient de l'université, donc de la formation universitaire, une qualité d'accueil qui nécessitait des moyens spécifiques pour pouvoir améliorer la qualité de la formation et la qualité de l'accueil de ces publics au sein de nos universités.

En fait, ces dispositions ont été mises en place sur une dizaine d'années au moins, avec beaucoup de débats, beaucoup de réflexions et, petit à petit, nos universités ont su digérer ces dispositions en s'adaptant à des situations extrêmement diverses, c'est-à-dire en donnant la possibilité à des personnes qui n'avaient pas de financement de pouvoir suivre nos formations, donc en mettant en place des dispositions d'exonération. On a donc, aujourd'hui, dans nos universités, des candidats de Formation Continue qui ont des financements et qui peuvent venir à l'université avec ces financements, d'autres qui n'ont pas de financement mais qui peuvent venir aussi avec une étude qui est faite presque au cas par cas. On pourrait d'ailleurs le faire sur des typologies de publics, avec des possibilités d'exonération.

La question des finances est intéressante et importante parce qu'il y a tout de même un niveau d'exigence de ces publics-là qui ne sont évidemment pas les publics que nous avons puisque nous avons plutôt des publics internationaux, qui viennent de pays qui sont en voie de développement. Mais pour ce qui concerne les autres, il ne faut tout de même pas négliger cet aspect, c'est-à-dire que les publics qui viennent de pays beaucoup plus riches ont une demande par rapport à leur formation qui nécessite en effet que l'on puisse disposer de financements pour améliorer la qualité de l'accueil et la qualité pédagogique de nos formations pour pouvoir, par exemple, mettre en œuvre des formations en anglais.

Actuellement, on est un peu contraint du fait de ce manque de financement pour pouvoir, par exemple, organiser des formations en anglais. Ces débats-là demanderaient donc à être beaucoup plus discutés, beaucoup plus analysés pour que l'on puisse effectivement prendre en compte cette nécessité de monter en qualité d'accueil et en qualité de mise en œuvre de nos formations sans pour autant pénaliser tous ces étudiants qui nous viennent de pays qui n'ont pas les moyens de pouvoir financer leur formation et qui ont aussi droit à ces formations et pour lesquels nous devons absolument rester solidaires.

Tout cela pour dire que je vais voter pour cette motion mais, pour autant, il me semble que cela manque énormément de réflexion et j'espère que l'on va pouvoir faire évoluer cette disposition.

M. Chaillet. - Je souscris totalement à ce que tu dis ; tu as mieux dit ce que j'aurais aimé dire.

On peut ajouter deux points rapides. Le premier, c'est qu'il y a, dans ce dispositif « Bienvenue en France », des éléments tout de même très positifs, qui ont été listés par Monsieur le Recteur, sur la question de la simplification administrative pour l'arrivée des étudiants - dont il faut vraiment se féliciter -, sur la question du souci de la qualité de l'accueil.

J'en profite pour dire que pour les masters en anglais, pour UBFC, puisque ce sont les masters que nous diplômons, cela a été un souci constant des équipes que de bien accueillir ces étudiants, y compris sur le quai de la gare. C'est allé jusque-là, c'est même allé plus loin mais je ne veux pas le dire en public. C'est très important.

Le deuxième point, c'est que s'il s'avère que le dispositif est maintenu, et il doit être maintenu, je suis complètement pour, mais maintenu en l'état avec le sujet dont nous discutons, il va falloir être vigilant à répondre aux demandes de l'Etat pour demander des financements, demander des bourses pour ne pas être en dehors des possibilités financières potentiellement offertes par ce dispositif.

Maintenant, je vais mettre cette motion au vote. Vous l'avez sous les yeux.

Qui ne prend pas part au vote ? 5 voix.

Qui s'oppose à l'adoption de cette motion ? 6 oppositions.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Je vous remercie.

J'imagine que cette motion est à destination du ministère.

M. Neveu.- Oui, si le conseil d'administration veut bien la transmettre.

M. Chaillet.- Ok, merci.
Il y a 36 votants.

Nous allons passer au point suivant qui concerne la situation politique, même si on était déjà un peu sur ce sujet.

J'ai pris la décision de vous présenter les 10 préconisations du rapport IGAENR. Je vais le faire maintenant et il y aura sans doute des commentaires, j'en ferai, ainsi qu'Olivier Prévôt et d'autres s'ils le souhaitent.

PRECONISATIONS QUE LE MINISTERE AUTORISE A COMMUNIQUER EXTRAITES DU RAPPORT IGAENR CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA COMUE

Le texte reproduit strictement les préconisations de l'IGAENR.

Préconisation n° 1 : *Aligner les régimes indemnitaires des personnels titulaires de la COMUE sur ceux des établissements membres.*

La première préconisation est facile à comprendre, sauf que les établissements membres n'ont pas du tout les mêmes régimes indemnitaires, ce qui pose un petit problème. Il s'agirait préalablement d'aligner les régimes indemnitaires des établissements membres. Mais comme vous le savez aussi, n'étant pas aux RCE, nous avons un budget (une enveloppe) qui est décidé chaque année, qui nous est attribué chaque année pour les régimes indemnitaires, enveloppe avec laquelle nous faisons au mieux en fonction du repyramidage de ce qu'est UBFC, ce qui ne nous place pas au-dessus, dans la fourchette haute, des régimes indemnitaires des établissements membres, mais pas non plus dans la fourchette basse.

Je ne vois pas comment, comme cela, tout de suite, nous allons pouvoir aligner ces régimes indemnitaires.

M. Prévôt.- Il y a un deuxième point qui est important, c'est qu'on pourrait lire à travers cette préconisation qu'UBFC aurait pu initier un travail autour du rapprochement des régimes indemnitaires. Là, il y a deux remarques sous-jacentes. Tout d'abord, ce n'est pas le même statut et, deuxièmement, l'alignement des régimes indemnitaires passe par le fait de s'aligner sur la meilleure proposition. Ce qui intéresserait sans doute l'ensemble des personnels, mais ce qui amènerait aussi sans doute à devoir dégager des ressources financières supplémentaires et pas qu'à UBFC mais sur l'ensemble des établissements membres.

Mme Traxer.- Est-ce que l'on pourra avoir ce document ?

M. Chaillet.- Je vous le transmettrai.

Préconisation n° 2 :

• *Clarifier les conditions dans lesquelles des personnels des établissements membres peuvent être placés sous l'autorité fonctionnelle de chefs de service de la COMUE ou être mis à disposition de cette dernière lorsque la nature de leurs missions le justifie.*

Là, oui. 100 fois oui. Nous avons vraiment besoin de le faire ; c'était d'ailleurs une demande de la Ministre au mois d'avril dernier, il faut le dire. C'est donc quelque chose qui reste à faire. C'est un travail qui reste à faire et qui, je dois le dire aussi, a été impacté par la note des DGS dont vous avez connu l'historique ici.

- *Regrouper en un même lieu, bien identifié sur les campus, les personnels des établissements membres qui sont placés sous l'autorité fonctionnelle de la COMUE ou sont mis à sa disposition, lorsqu'ils interviennent sur des sites distants de cette dernière.*

Là, oui, mais il faut tout de même faire attention parce qu'il y a des personnels qui sont plus à leur place, compte tenu de leurs fonctions, dans des services des établissements, sachant que tout le monde est UBFC même si les employeurs sont différents. C'est cela, la Comue.

Je dois vous dire aussi que l'université de Bourgogne a mis à disposition deux locaux, une salle de réunion dans la maison de l'université et une maison qui est au sein du campus, juste au bord du campus, maison qui va permettre d'accueillir un certain nombre de personnes, autour d'une dizaine.

M. Pierre. - Six au début et dix à la fin.

M. Chaillet. - Ces personnes sont sous employeur UBFC.

M. Prévôt. - J'ai un autre argument mais qui est plus lointain. Il faut aussi prendre en considération le fait qu'UBFC, demain, après-demain, dans les années qui viennent – on l'espère – aura des compétences plus élargies. De fait, plus les compétences vont s'élargir, plus il y aura de personnels qui travailleront pour le compte de la politique de site. Et il sera sans doute plus aisé qu'ils restent là où ils sont que de les déplacer dans d'autres espaces.

Cela peut donc être une modalité, mais ce qu'il ne faudrait pas retenir, c'est que ce soit la modalité exclusive de la présence de personnels UBFC sur le site parce que je pense qu'il faudra de la souplesse dans la façon dont on traitera cette question.

M. Chaillet. - Je continue :

- *Définir et valider collectivement l'organigramme cible des services de la COMUE incluant les personnels des établissements mis à disposition ou placés sous une autorité fonctionnelle de la COMUE, ainsi que les fonctions support déléguées par la COMUE aux établissements membres.*

L'organigramme, on en a parlé tout à l'heure ; le premier organigramme est passé par tous les conseils. On peut effectivement toujours s'améliorer. Là, dans l'état de la structuration d'UBFC, l'organigramme existe et a été voté.

Ce que veut sans doute dire cette ligne, c'est aussi en lien avec les points précédents, c'est que les mises à disposition, les interactions avec les établissements membres apparaissent clairement.

Préconisation n° 3 : *Décider rapidement du transfert de l'agence comptable de la COMUE de l'ENSM à l'université de Bourgogne.*

Nous en avons déjà parlé ici. Une étude est en cours pour procéder à cela courant 2019. Si vous voulez en savoir plus, je peux laisser André Pierre s'exprimer.

M. Pierre.- Une étude a été confiée au cabinet Deloitte pour mesurer les avantages, les inconvénients et les modalités pour ce transfert. Le rendu doit être opéré dans les toutes prochaines semaines. L'idée est de cibler sur la période du deuxième trimestre qui est comptablement – je parle sous le contrôle de Monsieur Robert - le moins pénible pour organiser ce transfert de l'agence comptable.

Préconisation n° 4 : *Acter, dans le schéma directeur du numérique en préparation, le principe de la convergence des systèmes d'information des établissements placés sous la tutelle du MESRI et programmer dans le temps le financement du remplacement des briques applicatives actuelles.*

M. Chaillet.- Ceci me paraît absolument nécessaire. C'est une chose sur laquelle je suis intervenu régulièrement. Je dois vous dire que j'ai mis cela sur la table au moment de la réunion avec la Ministre. C'est tout à fait nécessaire puisque, vous le savez bien, les systèmes d'information des établissements membres ne sont pas les mêmes, sachant qu'ils sont bien entendu libres de leurs choix, sauf que ces systèmes ne sont pas interopérables. Donc, quel que soit le choix du système d'information d'UBFC, il ne permettra jamais d'interagir aisément de ce point de vue avec l'ensemble des établissements.

Il me paraît nécessaire de mener une véritable réflexion sur ce sujet de convergence des systèmes d'information.

Préconisation n° 5 : *Définir les besoins de compétences spécifiques au sein des services de la COMUE, recenser le différentiel par rapport à la situation existante, acter dans les comptes rendus d'évaluation les besoins de formation des agents et inscrire et financer dans le plan de formation les actions prioritaires correspondantes.*

Là, je pense qu'Olivier veut dire un mot.

M. Prévôt.- Oui, je vais dire un mot car je m'étais exprimé lorsque nous avons eu quelques échos de la note des DGS. J'en ai été très heurté, pas personnellement mais pour les personnels d'UBFC.

Plusieurs remarques. La première, c'est que dans la note des DGS qui était effectivement à destination de la mission IGAENR, les critiques formulées en direction des personnels d'UBFC étaient non seulement virulentes mais totalement injustifiées. Je suis très heurté, je le dis, que des collègues, des personnels administratifs, puissent juger des compétences de leurs collègues. C'était donc au niveau de la note des DGS sur laquelle je m'étais déjà largement exprimé.

Mais je voudrais rétablir les faits. Tout d'abord, nous considérons collectivement que les personnels UBFC, au-delà de leur mérite, sont, pour beaucoup, compétents et lorsqu'ils ne le sont pas assez, ils en ont pris la mesure et ils se forment, se qualifient pour progresser. En 2018, 36 agents se sont formés parce que, contrairement à ce qui est dit aussi dans cette préconisation et dans le rapport, nous avons conventionné avec l'UFC et nous sommes en cours, depuis quelques semaines ou quelques mois, avec l'université de Bourgogne, de conventionnement afin que nos agents accèdent au catalogue de formations. C'est le cas à l'UFC depuis déjà deux ans.

C'est la raison pour laquelle ils ont pu bénéficier, l'année dernière, de 536 heures de formation, ce qui correspond à peu près à 25 heures par agent.

Pour 2019, le plan de formation qui est en cours, qui n'est donc pas encore arrêté, fait état de plus de 1 000 heures de formation proposées sur la proposition et la demande des agents, ce qui correspond bien entendu aux compétences pour lesquelles ils ont besoin de se qualifier.

Je voudrais simplement comparer cela aux bilans sociaux des établissements et regarder si l'ensemble des agents des établissements bénéficient de ce niveau de formation et de qualification.

Je ne peux donc pas admettre d'une part ce jugement de valeur qui consiste à dire que les agents d'UBFC seraient moins compétents qu'ailleurs. Comme partout, des agents arrivent, d'autres sont là de façon plus ancienne. Nous avons un établissement complet à construire. Je pense donc qu'il y a là un problème assez important sur le fait de juger les compétences sans prendre le temps d'évaluer ces compétences. Des entretiens professionnels ont lieu entre les cadres et les agents. C'est là où sont définis les besoins en formation et où est arrêté un dispositif d'accompagnement des agents.

Je veux donc m'inscrire en faux sur cette préconisation 5, tout au moins elle existe déjà. Je suis bien entendu d'accord pour que l'ensemble des agents soit formé, comment ne pas l'être ? Mais les nôtres le sont et le sont depuis déjà deux ans.

Préconisation n° 6 : *Faire évoluer les conditions d'exercice de la tutelle des unités de recherche afin d'y associer la COMUE selon un des deux scénarios proposés par la mission ou selon les scénarii proposés par le CNRS afin de permettre à son président de déléguer sa signature aux directeurs d'unité concernés pour assurer la gestion des crédits que la COMUE porte.*

Cela va bien entendu au-delà de la question de la délégation de signature, même si c'est très important, comme nous l'avons régulièrement dit ici. C'est aussi un sujet plus politique au bon sens du terme, plus stratégique qui consiste à s'inscrire dans la trajectoire I-Site en amenant la recherche à l'échelon fédéral. Il y a donc des engagements à ce sujet.

Je peux vous lire les scénarios proposés par la mission :

« Soit la COMUE devient cotutelle des UMR en plus des établissements membres jusque fin 2020. Ce qui laisse un peu de temps pour continuer à rechercher un accord entre les établissements membres sur la question du périmètre et de la structuration de l'établissement cible. Mais le CNRS ne souhaite pas s'engager dans cette voie.

Soit la Comue, les établissements membres et le CNRS signent rapidement une convention dans laquelle ils reconnaissent à la Comue le statut de partenaire des unités mixtes de recherche du site. Ce qui permettrait de considérer, dans une lecture extensive de l'article L.712-2 du Code de l'éducation, que la Comue constitue, avec d'autres établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, des unités de recherche aux directeurs desquels le Président de la Comue pourrait déléguer sa signature. »

Vous voyez que les scénarios sont bien en ligne avec la préconisation 6 sur la question de la délégation de signature. Mais, encore une fois, il y a un volet plus politique concernant la trajectoire inscrite dans ISITE-BFC.

Préconisation n° 7 à l'attention du MESRI : *Prévoir une modification de l'article L.712-2 du code de l'éducation afin de permettre à un président de COMUE, dans le cadre de compétences propres ou déléguées à son établissement, de déléguer sa signature à des*

personnels de catégorie A des établissements membres, responsables de la mise en œuvre de ces compétences.

Oui, ce serait particulièrement utile.

M. Trichard-Comparot.- Sur ce point précis concernant l'article L.712-2, j'ai fait faire une étude juridique car cela me semblait un peu étrange, en tant que juriste.

Je voulais donc juste porter à votre connaissance l'élément suivant :

« Il faut préciser que l'article L.712-2 ne s'applique pas à une Comue. En effet, ce dernier fait partie du chapitre II du titre premier... »

Je vous donne l'indication qui m'a été faite ; désolé pour l'ensemble des numéros que vous allez entendre.

En effet, ce dernier fait partie du chapitre II du titre 1^{er} du livre 7 de la troisième partie du Code de l'éducation. Or, l'article L.718-7 précise que les Comue doivent respecter les chapitres I, III, IV, VIIIbis et IX. A contrario, cela signifie que les Comue n'ont pas à respecter le chapitre II et n'ont donc pas à respecter l'article L.712-2.

Pourquoi la Comue UBFC ne permet pas la délégation de signature souhaitée dès à présent ? Tout simplement, et c'est une erreur dans l'écriture des statuts telle que l'ont souhaitée à l'époque les membres fondateurs, mais la bonne nouvelle, c'est que le ministère n'a pas besoin d'intervenir là-dessus, tout simplement parce que quand les statuts ont été rédigés, les membres fondateurs ont repris, pour le président de la Comue, les mêmes compétences que celles décrites à l'article L.712-2 sans y faire référence mais simplement en faisant du copier-coller.

Or, en l'espèce, il suffirait simplement d'indiquer, dans le paragraphe des pouvoirs du président de la Comue, qu'il peut effectivement déléguer sa signature aux personnels de catégorie A des établissements membres, ce qui réglerait la question simplement.

M. Chaillet.- Ok, merci. Il n'en reste pas moins que si, à la création de la Comue, cette disposition avait été facilitée, cela aurait évité de faire les choses au cas par cas.

Préconisation n° 8 : *Revenir à l'application stricte des statuts qui ne prévoient pas la fonction de premier vice-président ou inscrire cette fonction dans les statuts en précisant que le président et le premier vice-président doivent être issus l'un de Bourgogne, l'autre de Franche-Comté.*

Deux commentaires là-dessus. Tout d'abord, je ne connais pas de président qui ne puisse pas constituer son équipe comme il l'entend. Elle a été constituée de manière équilibrée territorialement, en matière de disciplines scientifiques, en matière de parité hommes/femmes.

Deuxième point, il ne me paraît pas opportun de continuer à distinguer la Bourgogne et la Franche-Comté si on veut qu'un jour ou l'autre, s'inscrive bien dans les têtes des uns et des autres la nouvelle région qui est bien la région Bourgogne-Franche-Comté.

M. Prévôt.- Permettez-moi d'en rajouter deux autres. La première, sachant que je suis vraiment très heureux du cas qui m'est fait, mais il me semble qu'au-delà du fait que je sois franc-comtois - je suis en fait clermontois -, je suis tout d'abord un fonctionnaire de l'Etat. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'un équilibre, si tant est qu'il doive y avoir des équilibres et c'est nécessaire, ils s'entendent globalement, c'est-à-dire qu'on ne peut pas imaginer limiter un équilibre au président et au premier vice-président et puis qu'ensuite, le président en place fasse son affaire de tous les autres. Il faudrait alors que, dans les statuts, nous délimitions dès aujourd'hui qui va être président, premier vice-président, responsable de l'I-Site, responsable de la formation, de la recherche et tout cela n'a strictement aucun sens et est par ailleurs totalement antidémocratique.

Je considère donc vraiment cette préconisation 8 comme étant tout à fait étrange.

Ma deuxième remarque, c'est qu'au-delà d'être premier vice-président franc-comtois, il m'est également arrivé de faire un peu de travail. Je voudrais tout de même le dire parce que cette perception des choses est très curieuse. J'espère être moins jugé sur mon statut de Franc-Comtois que sur le travail que j'ai effectué au service de la communauté.

M. Chaillet. - Merci Olivier.

Préconisations n° 10 :

- réaffirmer l'adhésion de chacun aux objectifs qui ont été fixés à la COMUE via ses statuts et les engagements du projet ISITE, ce dernier ne devant pas être considéré uniquement comme une source de financement mais bien comme l'expression de la volonté commune de construire une véritable université fédérale disposant de responsabilités propres et déléguées ;

Intervenants. - Et la préconisation 9 ?

M. Chaillet. - Vous avez l'œil ! Il manque les préconisations 9 et 12 qui concernent des personnes et je vous ai dit qu'il n'était pas question pour moi d'en parler. Je m'autorise à vous parler de ces préconisations mais pas des autres.

Je n'ai pas de commentaire sur la première partie de la préconisation 10.

- lancer ou accélérer les chantiers qui n'ont pas encore abouti notamment en matière de cotutelle des unités de recherche, de délégation de signature, de transfert des crédits récurrents des laboratoires à la COMUE, de redéploiement de 10 % des emplois vacants sur le périmètre de l'ISITE, etc. ;

Nous en avons discuté la dernière fois, je n'y reviens pas. Ce sont des engagements qui, à mon sens, doivent être tenus.

- respecter le fonctionnement régulier des instances de l'établissement public université de Bourgogne - Franche-Comté ;

M. Prévôt. - Pardon, mais je suis obligé d'intervenir sur cette phrase-là. Nous avons collectivement mis une énergie considérable à faire fonctionner l'ensemble des instances, déjà de les installer puis de les mettre en place. Nous en avons parlé plusieurs fois avec la question de l'animation de l'ensemble des instances, le bureau, le conseil d'administration, le conseil académique, les pôles fonctionnels et maintenant les axes I-Site, les pôles thématiques. Tout cela n'a qu'une vocation, c'est à la fois de créer les conditions démocratiques de l'appropriation d'UBFC, c'est-à-dire que tout le monde puisse avoir des rapports qui soient - je l'espère - clairs, transparents, complets, distribués à tous, présents sur le site d'UBFC, c'est-à-dire que

tout un chacun peut y avoir accès à tous moments, les rapports préalables comme les délibérations.

Tout cela n'a pas été fait - comme je l'ai parfois entendu - par envie de sur-qualité. Je l'ai entendu à plusieurs reprises et cela m'a vraiment profondément heurté. L'objectif est bien entendu que tout le monde puisse avoir accès à la bonne connaissance de tout.

« *Respecter le fonctionnement régulier des instances* » peut se lire de plusieurs façons, mais il était important que je le commente de cette façon. Comme c'est « *de l'établissement public université Bourgogne - Franche-Comté* », il était important de vous dire aujourd'hui, puisque c'est notre dernier conseil, quel était l'état d'esprit qui était le nôtre pour animer l'ensemble des conseils et de faire en sorte que tout le monde puisse s'approprier les décisions, ceux qui participent bien entendu aux instances, mais également celles et ceux qui n'y participent pas.

S'il y a sûrement à respecter le fonctionnement régulier des instances, « régulier » posant la question du rythme, il me semble là aussi que dès la première, je vous ai proposé des calendriers de l'ensemble des instances qui, à ma connaissance, ont été respectés.

C'était simplement pour préciser la partie qui nous incombe.

M. Chaillet. - Oui, tout à fait, mais je pense que la question, en l'occurrence, s'adresse plus largement à UBFC et à ses membres, avec le sujet que vous connaissez parfaitement du conflit de légitimité entre le conseil des membres et le conseil d'administration.

M. Prévôt. - Comme cela vient aussi après, je pensais qu'il était mieux de le préciser.

- reconnaître le besoin des établissements membres d'être mieux associés à la construction des décisions de la COMUE pour en mesurer les impacts, pour le projet et pour eux-mêmes, mais sans volonté de bloquer le fonctionnement des institutions.

Cependant, la volonté affichée par une majorité d'établissements membres d'élaborer l'ordre du jour des conseils d'administration de la COMUE à la place de cette dernière n'est pas raisonnable. La formule qui figure dans les statuts « le conseil des membres est associé à la préparation des travaux et à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration » permet de trouver un équilibre et de construire une véritable discussion entre les membres, chacun devant être conscient de ce qu'il représente réellement pour la communauté d'intérêt. Il n'est en effet pas raisonnable de considérer que toutes les mesures adoptées par la COMUE ont le même impact pour tous les établissements membres ;

M. Chaillet. - C'est une remise en perspective de ce qui vient d'être dit juste avant, d'ailleurs des deux volets, à la fois la question de la place du conseil des membres au sein de la Comue, premier point, et puis la question de la transparence de ce qui a été fait et je crois que cela a été fait véritablement en toute transparence.

- améliorer le fonctionnement du conseil des membres. Dans ce cadre, les réunions du conseil des membres pourraient devenir mensuelles, cette modification étant actée dans les statuts à l'occasion d'une future modification ;

Cela peut être acté dans les statuts, mais c'est en fait mensuel depuis le début.

- mieux associer les présidents et directeurs des établissements membres à la constitution de l'équipe de gouvernance de la COMUE en inscrivant dans les statuts, à

l'occasion d'une future modification, que le conseil des membres formule un avis sur la désignation des vice-présidents dont la candidature est proposée par le président de la COMUE ;

Ceci me semble tout de même poser un petit problème démocratique à nouveau. Une équipe est constituée en vertu de l'intérêt que l'on porte à cette Comue et c'est ce qui a présidé à notre constitution, avec des vice-présidents de différents endroits, différentes disciplines. Cela me paraît donc tout à fait sujet à caution, faute de quoi on peut se voir refuser un certain nombre de vice-présidents et donc constituer une équipe pour le moins dissonante.

- revoir l'application du principe de subsidiarité et l'aménager à travers la mise à disposition de personnels et l'établissement d'une ligne fonctionnelle claire entre la COMUE et ces derniers ;

Pas de commentaire à part oui.

- installer sur le campus dijonnais une partie des fonctions support de proximité de la COMUE afin de développer la réactivité des services et de rendre visible la COMUE sur ce site ;

Oui, bien sûr. J'ai en parlé tout à l'heure à propos des locaux qui sont mis à disposition et qui seront occupés en effet par des personnels d'UBFC. Mais je veux aussi ajouter tout d'abord que nous devons tous nous sentir, quelle que soit notre appartenance à un établissement, membres de la communauté et, à ce titre, UBFC. C'est un premier point.

Un deuxième point. Il n'y a pas que Dijon et Besançon. Vous savez comme moi qu'il y a 13 campus, il y a en particulier aussi le Nord Franche-Comté. Il faudrait donc sans doute voir cette préconisation de manière plus large.

- déterminer une méthode de travail permettant de préparer l'après 2020, sans faire de la localisation du siège et des services des institutions un préalable, tout en laissant le soin aux équipes qui seront aux responsabilités à cette date de décider du chemin qu'elles souhaitent emprunter.

Pas de commentaire, oui.

Préconisation n° 11 :

- Instaurer un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et un comité technique (CT) propres à la COMUE ;

Comme vous le savez, notre CT et notre CHSCT sont tous les deux communs avec ceux de l'UTBM. Courant 2019, nous aurons nos propres comités CT et CHSCT. Nous allons donc respecter cette préconisation, mais il ne faut pas qu'il soit dit que nous n'avons pas de CT et de CHSCT ; nous en avons.

- Organiser un dialogue social régulier avec les représentants du personnel au sein de la COMUE ;

Oui, bien sûr. Évidemment. On ne peut pas être contre cela, sauf qu'il me semble que

cela se fait tout de même pas mal. Nous avons des réunions régulières. Il y a tous les lundis un comité de direction avec les chefs de service et le DGS. Nous nous voyons souvent. Nous avons fait de nombreuses réunions, notamment pour la structuration d'UBFC. On peut sans doute faire encore mieux mais, de mon point de vue, on l'a fait.

- Organiser un accès effectif des personnels de la COMUE à la médecine de prévention ;

C'est là un vrai sujet. Nous avons des difficultés à trouver un médecin de prévention. Oui, il faut le reconnaître et il faudra trouver des solutions à cela. Mais je crois que nous ne sommes pas le seul établissement à avoir ce type de difficultés.

M. Chanet (Recteur).- Nous avons mis 18 ans pour en trouver un.

M. Chaillet.- Nous avons donc un peu de marge !

- Développer l'action sociale au sein de la COMUE ;

Je te laisse dire un mot.

M. Prévôt.- De la même façon, le terme « développer » laisse penser qu'il y a déjà une action sociale et je préfère l'entendre ainsi, mais je veux simplement vous rappeler que dès que Nicolas Chaillet m'a confié le soin de gérer la direction générale des services, j'ai pris contact avec les services sociaux du rectorat, avec lesquels nous avons trouvé un accord. C'était 15 jours après ma prise de fonction. Depuis cette date, donc 18 mois maintenant, les personnels ont accès au service social du rectorat et certains l'utilisent.

Je rappelle que nous ne sommes pas aux RCE et qu'à ce titre, nous avons accès à ce service.

Par ailleurs et toujours pour votre bonne information, là aussi, quelques semaines après ma prise de fonction, les personnels ont eu accès à des services culturels, sportifs, au juste coût du CROUS puisque les personnels payaient comme des extérieurs l'accès à la restauration, ce qui a été rectifié. Je veux simplement dire que, là aussi, il y a beaucoup à faire. Il y a toujours à faire en matière d'action sociale, mais entre « développer » et « partir de rien », nous ne partons pas de rien, les personnels ont eu accès à un certain nombre de services, ceci depuis déjà 18 mois.

M. Chaillet.- Merci.

- Développer la communication interne pour mieux expliquer aux personnels de la COMUE les décisions qui sont prises par sa direction.

Là aussi, il faut sans aucun doute toujours faire mieux, être plus en prise directe avec les personnels, mais je l'ai dit tout à l'heure, nous avons tout de même un certain nombre d'espaces de discussion, de dialogue, de concertation que nous utilisons. Mais il faut bien sûr s'attacher à les développer.

M. Prévôt.- Je pense qu'il est important de souligner les dispositifs qui ont été mis en place dès que vous avez voté l'organigramme, en juillet 2017. En juillet 2017, vous avez

voté l'organigramme et, en septembre, l'ensemble des cadres ont été nommés. C'est-à-dire que les chefs de service ont été nommés à partir de septembre 2017 pour assurer à la fois la bonne gestion de leur service et ils ont été par ailleurs réunis chaque semaine en Codir par moi-même jusqu'en juillet et, depuis lors, par André Pierre. L'information transite bien sûr à l'intérieur des services avec les cadres de ces services sous l'autorité d'André Pierre qui assiste lui-même aux bureaux, assiste aux conseils d'administration et a donc toutes les informations, ce qui permet que les personnels soient au courant des décisions que nous prenons.

Nous ne sommes sans doute pas exemplaires, nous avons sans doute à progresser mais, là aussi, si cette préconisation s'applique à UBFC, elle doit bien entendu s'appliquer à l'ensemble des établissements membres et vérifier que, chaque semaine, les cadres soient réunis et que tous les mois les services soient réunis par leur cadre, etc. Je veux donc bien être soumis à la critique, que nous soyons soumis à la critique en matière d'information interne, je le prends pour moi aussi puisque j'en ai eu la responsabilité, mais je souhaiterais que l'exigence sur UBFC ne soit pas supérieure à celle qu'il peut y avoir dans d'autres établissements.

M. Chaillet. - Merci. C'est tout et c'est déjà pas mal.
Est-ce que vous avez des réactions sur tout cela ? Stéphanie.

Mme Benoist. - Déjà au conseil d'administration précédent, nous avons entendu quelques sons de cloche sur ce rapport. On peut tout de même s'interroger sur le bien-fondé de certains points que vous avez soulevés et, par conséquent – il faut dire le mot - sur le professionnalisme des personnes qui ont enquêté. Nous sommes très étonnés ; nous avons l'impression que les verbatim du conseil d'administration n'ont pas été lus, que les décisions prises par le CA, très souvent à l'unanimité, ne sont pas connues.

En tant que membres du CA et aussi en tant que représentants du personnel, en tant qu'organisations syndicales, nous sommes étonnés de ne pas avoir été convoqués, consultés. Nous savons des choses ; nous aurions aussi pu donner notre avis, partager nos connaissances et notre expérience d'UBFC. Je pense que cela doit être écrit, aujourd'hui, dans le verbatim car nous avons tout de même des interrogations sur la façon dont l'enquête a été menée et sur des conclusions qui paraissent hâtives.

M. Chaillet. - Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Marc Neveu et Chantal Carroger.

M. Neveu. - Ce qui me semble assez remarquable là-dedans, c'est qu'il y a vraiment des préconisations sur des problèmes totalement différents. Il y a des problèmes qui sont du ressort direct de la Comue en tant qu'établissement, je pense par exemple à la mise en place d'un CT, CHSCT, médecine préventive, etc., organisation de la vie des personnels. C'est donc vraiment quelque chose qui est propre à l'établissement. Il y a des choses qui sont beaucoup plus complexes et qui ne sont pas du ressort unique de l'équipe qui a gouverné pendant ces années. Je pense par exemple à des choses qui tiennent à la cotutelle avec les grands organismes, des choses qui tiennent aux postes dans les établissements, etc. Il y a donc des choses de nature totalement différente.

Et on peut effectivement être surpris ; je ne sais pas si des membres du conseil d'administration ont été auditionnés ou pas. Pour la vie de la Comue, il me semble que quelques-uns auraient pu être auditionnés. Il me semble que c'est peut-être plus général que cela.

Je ne remets pas du tout en cause les inspecteurs, ce n'est pas du tout mon propos.

Mais je suis effectivement surpris du fait qu'on ait vraiment des préconisations et des préoccupations qui soient extrêmement variées, des recommandations qui s'appliquent aux uns ou aux autres et que, finalement, les membres qui ont eu à travailler sur ces décisions, par exemple les membres du conseil d'administration mais cela aurait aussi été valable pour le CAC, n'ont pas été auditionnés. Je ne sais pas s'il y en a qui ont été auditionnés, mais il me semble que cela aurait sans doute été utile. On peut au moins le regretter.

M. Chaillet.- Merci. Chantal Carroger voulait intervenir.

Pardonne-moi, Chantal, juste un mot. Concernant le fait qu'il y ait des préconisations qui soient centrées sur l'établissement et des préconisations plus larges, on ne redira jamais assez que Comue veut dire communauté d'universités et d'établissements, c'est donc tout le monde.

La loi 2013 produit un établissement, c'est la raison pour laquelle, de mon point de vue, il y a un peu les deux parce que la Comue, c'est tout le monde.
Chantal.

Mme Carroger.- A travers ces préconisations, on voit bien que se pose aussi la question de, finalement, qui fait quoi au sein des instances de la Comue. Ce n'est toujours pas très clair, en ce qui me concerne, notamment par rapport au rôle du conseil d'administration de la Comue, notre rôle à nous. Ce n'est pas clair. J'ai l'impression que sur les sujets importants, nous ne sommes pas vraiment partie prenante.

Je vais vous donner un exemple. Quand la Ministre écrit aux présidents et aux directeurs généraux un courrier qui précise un certain nombre de choses, nous n'avons pas ce courrier. Je me dis qu'on est là typiquement dans de la stratégie, on est dans de la politique et il me semble que la politique doit se faire au sein du conseil d'administration.

Les présidents et directeurs des établissements fondateurs de la Comue ont écrit à la Ministre en réponse, du moins je le suppose, mais nous ne sommes pas au courant. Nous ne sommes pas informés de ce courrier. Il se trouve que mon voisin vient de m'en parler ; j'apprends donc par mon voisin qu'il y a eu des échanges de courriers sur la stratégie même de la Comue, de la politique de la Comue et le conseil d'administration que nous sommes n'en est pas informé.

Peut-être que tous ont des informations par des voies détournées, mais pourquoi n'avons-nous pas ces discussions-là au sein même de la Comue ? Et pourquoi n'avons-nous pas les documents ?

Je pense qu'il y a là un souci sur, finalement : « qu'est-ce qu'on fait ? »

Je pense également que ces sujets de stratégie doivent être évoqués en début de séance. C'est compliqué. Nous abordons ces sujets alors qu'il est déjà 17 heures. De 14 h 30 à 17 heures, on a passé des tas de sujets certainement importants, mais il faudrait peut-être commencer par la stratégie et ensuite aborder les sujets un peu individuels.

Il me semblait qu'à travers cela, sachant qu'il n'y a certainement pas de volonté, mais il faut faire attention à ne pas amenuiser le rôle du conseil d'administration, ou alors je n'ai pas compris quel était le rôle du conseil d'administration et vous allez certainement me le redire.

M. Chaillet.- Tout d'abord, concernant ce courrier, nous ne l'avons pas eu non plus. Mais le rôle du conseil d'administration est défini dans les statuts d'UBFC, il est décisionnaire.

Sur le fait que sur les deux derniers CA, la question de la situation politique ait été inscrite en dernier, c'est simplement pour ne pas polluer, même si je comprends que l'on

puisse remettre ce choix en cause, mais que l'on soit désormais libre de l'évoquer en ayant purgé - si j'ose dire - les sujets techniques.

Je peux le comprendre et le prochain pourra sans doute œuvrer différemment, mais j'entends cette remarque.

M. Prévôt.- Pour compléter ce que vient de dire Nicolas Chaillet, jusqu'aux deux derniers conseils d'administration, nous procédions dans le sens inverse ; la présentation des points politiques était faite par le Président en début de séance. Là, le précédent était plus que particulier, mais il faut que vous ayez à l'esprit que jusqu'à il y a quelques jours, nous ne savions pas comment les choses allaient fonctionner pour l'avenir d'UBFC, pour demain, et qu'il était nécessaire qu'un certain nombre de rapports-clés, notamment le budget, puissent être votés pour ne pas bloquer l'institution et l'organisation, la signature des contrats, etc.

Ce sont les raisons pour lesquelles ces deux conseils ont été faits pour que les dossiers essentiels au bon fonctionnement de l'établissement puissent être faits avant que, potentiellement, des administrateurs quittent la salle ou ne soient pas présents. C'était vraiment très particulier, mais je comprends ce que vous dites, votre remarque est tout à fait juste par ailleurs.

M. Chaillet.- François Roche-Bruyn.

M. Roche-Bruyn.- Je ne veux pas polémiquer mais simplement signaler que les courriers auxquels Madame Carroger a fait allusion, Nicolas Chaillet les a eus. Je crois que nous y avons fait référence lors du précédent CA, donc celui qui vient de la Ministre et du Secrétaire général pour les investissements. Nous y avons fait référence lors du précédent CA, sachant qu'il était arrivé la veille. On aurait effectivement pu le mettre dans le dossier des administrateurs qui ne l'ont pas eu.

Nous avons également la réponse des sept chefs d'établissement qui a aussi été adressée en copie à Nicolas Chaillet, avec la réponse faite à la fois à la Ministre et au Secrétaire général pour les investissements. Nicolas Chaillet a donc eu aussi les éléments de réponse.

M. Chaillet.- Je n'ai naturellement pas été associé à cela ; on en comprend bien la raison. Dont acte. Je ne suis pas sûr que je doive être en copie de ce type de courrier.

M. Roche-Bruyn.- On les a travaillés en conseil des membres.

M. Chanet (Recteur).- Je fais observer qu'il y a des courriers d'une certaine importance et récents en copie desquels même les Recteurs n'étaient pas.

M. Roche-Bruyn.- Monsieur le Recteur, vous avez eu ces courriers-là en copie.

M. Chanet (Recteur).- Non.

M. Roche-Bruyn.- Si, je vous les ai envoyés.

M. Chanet (Recteur).- Je ne veux pas polémiquer moi non plus, mais la réponse est non.

M. Roche-Bruyn.- Vous les avez eus en copie ici même.

M. Chanet (Recteur).- Non.

M. Roche-Bruyn.- Ne dites pas non, Monsieur le Recteur !

M. Chanet (Recteur).- Je suis tout à fait formel, Monsieur le Directeur, il y a un courrier tout à fait récent en copie duquel je n'étais pas, ni ma collègue, que j'ai eu parce que l'un d'entre vous a cru devoir me le donner de la main à la main.

Je sais ce que je dis, Monsieur le Directeur, je suis catégorique.

M. Roche-Bruyn.- Nous nous expliquerons, Monsieur le Recteur.

M. Chanet (Recteur).- Je suis catégorique et j'en prends acte, mais je considère que ce n'est pas ce qui a été fait de plus intelligent.

M. Roche-Bruyn.- Monsieur le Recteur, je veux dire très clairement que le courrier auquel je faisais référence et auquel Madame Carroger faisait référence, c'est-à-dire le courrier que nous avons adressé à la Ministre et au Secrétaire général pour les investissements, vous l'avez eu et vous en avez été destinataire au même titre..

M. Chanet (Recteur).- Je ne parle pas de celui-là. J'ai en effet été destinataire de ce courrier, je ne le conteste pas. Je dis qu'il y en a eu d'autres, dont un autre plus récent et d'une certaine importance qui n'était pas destiné à la Ministre, qui avaient une certaine portée et qu'il eut été préférable d'adresser aussi en copie aux Recteurs, parce que c'est une sottise de penser que les Recteurs n'en ont pas eu connaissance.

M. Roche-Bruyn.- Nous n'avons rien à cacher aux Recteurs et nous voulons travailler avec les Recteurs.

M. Chanet (Recteur).- Le fait de le leur cacher n'est pas un bon signe.

M. Roche-Bruyn.- Nous n'avons rien à cacher aux Recteurs, nous voulons travailler avec les Recteurs, nous en avons fait le choix.

M. Prévôt.- Si cela pouvait aussi être le cas pour UBFC, ce serait parfait !

M. Chaillet.- Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Marc Neveu voulait dire un mot.

M. Neveu.- On est juste un petit peu abasourdi de voir la quantité de courriers d'importance sur la stratégie d'UBFC, qui lient les membres d'UBFC, qui sont échangés sans que les administrateurs en soient informés. Autrement dit, on vient ici uniquement pour des prunes !

Merci aux directeurs des établissements membres de bien vouloir éventuellement considérer que les membres du conseil d'administration peuvent être informés.

M. Roche-Bruyn.- Il y a un président du CA.

M. Neveu.- Mais s'il n'est pas informé ?

M. Roche-Bruyn.- Il est informé ! Il est informé.

M. Prévôt.- Excusez-moi, je vais me permettre de prendre la parole puisque chacun prend la parole à *hue et à dia*.

Je suis désolé, mais le Président d'UBFC n'a pas à être en copie de courriers. C'est le Président, c'est notre Président élu au suffrage universel direct de l'ensemble de la communauté universitaire et les membres présents ici, du conseil d'administration, sont également élus au suffrage universel direct. Le fait qu'il y ait des décisions et manifestation un travail qui soit fait également sur le devenir d'UBFC, son organisation, y compris potentiellement administrative, sans que notre Directeur général des services n'y soit associé, tout cela est un déni de démocratie. Nous n'avons de cesse, depuis des mois, de vous le dire et vous n'avez de cesse, depuis des mois, de le nier. La Ministre vous l'a dit, il y a ici des préconisations qui sont indiquées, mais vous pouvez poursuivre le chemin que vous êtes en train de prendre en considérant que la démocratie n'a pas de sens.

Simplement, je ne peux pas entendre, en étant à côté de Nicolas Chaillet, que parce qu'il a été en copie d'un courrier auquel il n'a été aucunement associé, il devrait être votre relais au conseil d'administration. Ce n'est pas de cette façon que les choses fonctionnent.

M. Chaillet.- C'est tout à fait juste, mais je ne vais pas redire ce que j'ai dit au dernier conseil des membres et qui va conduire à ma démission et à celle de mon équipe. Je ne vais pas le redire ; on ne va pas refaire le même schéma, mais vous en connaissez les raisons. Il y a des divergences profondes sur un certain nombre de sujets, y compris sur le sujet des valeurs ; je l'ai dit la dernière fois.

En revanche, il était important que nous fassions un bilan qui sera communiqué à l'ensemble de la communauté. C'est un bilan qu'on va pouvoir vous donner ; il sort quasiment de l'impression. On va vous le distribuer mais il sera envoyé sous format numérique afin que tous les membres de la communauté puissent l'avoir et en juger.

Mme Carroger.- Pour faire simple, on pourrait peut-être se dire que dès lors que quelqu'un, qui que ce soit, écrit concernant la politique de la Comue, cette personne met systématiquement en copie les membres du conseil d'administration. Cela peut éviter de se demander si c'est au président de transmettre au CA.

On pourrait faire simple en disant que dès lors que cela touche à la stratégie, les membres du conseil d'administration sont mis en copie. Ainsi, on fait dans la simplicité.

Mme Frèrebeau.- Je suis la représentante du CESER et on m'a demandé de faire une intervention par rapport à l'expression de notre plénière de lundi 10 décembre d'un vœu qui a été adopté à la majorité. Je souhaite vous le lire :

« À travers ses avis et ses contributions, le CESER a toujours valorisé l'apport incontestable de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) au développement de la Bourgogne-Franche-Comté et exprimé l'attente de la société vis-à-vis des acteurs de cette triple mission pour la qualification, l'attractivité et le développement du territoire. Une recherche et un enseignement supérieur de qualité internationale sont à cet égard une exigence.

Le CESER a apporté son soutien aux différents labels obtenus par la communauté universitaire qui contribuent fortement au rayonnement de la région, tant au plan national qu'international.

Considérant l'innovation comme pont incontournable entre enseignement supérieur, recherche et économie, le CESER a également souligné l'importance stratégique de la COMUE Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) et la réussite du projet I-SITE (Initiative Science Innovation Territoire Économie) :

- Le 14 novembre 2017, à l'occasion de son avis formulé sur un rapport de l'Exécutif relatif à la "réflexion stratégique pour l'évolution de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, le CESER soulignait les "réussites incontestables" de la COMUE, qui avait permis des résultats significatifs tels que la labellisation du projet I-SITE. Ce projet constitue un "levier d'entraînement pour une stratégie de développement de partenariat avec le monde économique". Il atteste de la performance des activités du site et fixe un rendez-vous décisif dans quatre ans pour valider définitivement l'I-SITE, après évaluations des évolutions, au regard des engagements pris par les établissements fondateurs.

Sensible à des signes témoignant d'une fragilité de la COMUE, le CESER "s'inquiétait très sérieusement" des "effets délétères voire dévastateurs qu'aurait une fragilisation, voire un éclatement de la structure".

C'est pourquoi, au-delà des profondes turbulences que connaît actuellement la COMUE et qui sont apparues au grand jour lors du conseil d'administration du 15 novembre dernier, le CESER souhaite que :

- tout soit mis en œuvre par les membres de la communauté universitaire pour répondre aux demandes des jurys internationaux afin de sauvegarder l'I-SITE, conformément aux engagements pris initialement et par la même COMUE UBFC,

- la dynamique collective engagée avec la création de la COMUE UBFC soit poursuivie : il est vital de fédérer les forces dans une politique commune et une stratégie partagée entre tous les acteurs,

- la communauté universitaire se dote d'urgence d'un véritable projet dans lequel tous ses membres et tous ses acteurs se reconnaissent afin de conforter son rayonnement et sa participation au développement économique de notre région. Les questions d'évolution statutaire devant être traitées dans un second temps.

- conscient que la réussite de la structuration et la qualité de la cohésion de l'ESRI conditionnent son avenir en Bourgogne-Franche-Comté, que soit respecté "un équilibre territorial" reconnaissant les caractéristiques géographiques et socio-économiques de l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté. »

Merci.

M. Chaillet. - Je vous remercie. Je ne vais pas commenter ce texte avec lequel je suis en accord.

La dynamique collective engagée avec la création de la Comue doit être poursuivie, c'est une impérieuse nécessité pour nous tous, pour nos concitoyens. Il faut donc qu'UBFC continue et que les projets d'évolution d'UBFC qui verront le jour prennent bien en compte cette impérieuse nécessité en incluant la nécessité de la démocratie. Je préfère le redire.

La question territoriale est à mes yeux importante, vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer ici.

Merci pour ce texte.

Je pense que le bilan a été distribué à tout le monde.

Je vais terminer en disant que je voudrais vraiment saluer et remercier le travail acharné de ces derniers jours, et d'ailleurs pas que de ces derniers jours mais depuis le début, de Sophie Zecchini qui est parmi nous, ma directrice de cabinet. Je veux la remercier, les yeux dans les yeux, vraiment chaleureusement, pour tout, y compris pour ce beau document qu'elle

nous a concocté, avec Delphine qui n'est plus là. Cela a été un très gros travail dans un temps extrêmement contraint puisque la vie d'UBFC a continué. Merci beaucoup, Sophie, pour tout. Dominique.

M. Schauss.- Merci. J'ai été interviewé ou interrogé, je ne sais pas comment le dire, par les inspecteurs généraux. Je ne sais pas si d'autres membres du CA l'ont été. En tout cas, je l'ai été, je pense que c'était en tant que représentant d'un des territoires d'UBFC. Il faut en effet rappeler qu'UBFC n'est pas UBFC, comme cela, pour rien. Nicolas vient de rappeler que c'est une force territoriale. Il est extrêmement important de le rappeler. L'université, d'une façon générale, joue un rôle extrêmement important dans la compétitivité, la cohésion sociale et la vie culturelle des territoires.

Je n'avais pas eu les préconisations qui viennent de nous être montrées. Paradoxalement ou singulièrement, circulaient, ici et là, les deux préconisations qui ne sont pas montrées. Tout le monde les connaît et j'ai eu à les connaître par oral ; j'en ai vu vent.

La préconisation 10 est pour moi la plus importante, avec « *...les engagements du projet I-Site, ce dernier ne devant pas être considéré uniquement comme une source de financement mais bien comme l'expression de la volonté commune de construire une véritable université fédérale disposant de responsabilités propres et déléguées.* » Cela me paraît être vraiment la pierre angulaire de la Comue et de ce projet I-Site et cela traduit la trajectoire du projet de la Comue.

Je pense que c'est sur ce point que sont nées les difficultés et la crise. Au fond, c'est une question, au-delà de la gouvernance, de pouvoir. Il faut sans doute accepter de perdre un peu pour gagner beaucoup. C'est un peu comme l'intercommunalité, avec cette phase un peu transitoire, difficile, délicate et je pense que, visiblement, d'après ce que je sais et ce qui circule, nous ne sommes pas encore au bout de l'exercice.

Je regrette que, dans ce rapport de l'IGAENR, l'aspect territorial n'ait pas été assez évoqué, si ce n'est – et je vous prie de m'excuser car je vais prononcer des mots qui sont peut-être déplaisants par rapport aux auteurs de ce rapport – que c'est assez pauvre, comme vision, de dire qu'après 2020, on verra bien pour le siège. Ce n'est pas le sujet. La Comue est fédérale, elle est partout, elle organise dans l'ensemble des sites d'UBFC le développement de la recherche, en tout cas c'est la trajectoire de l'I-Site. Il faut passer d'une université cloisonnée à une universitaire fédérale de recherche. C'est cela, le projet, l'ambition et c'est ce que nous voulons.

Cela me paraît donc insuffisamment développé dans les préconisations de l'IGAENR.

En tout cas, nous nous sommes exprimés par un communiqué qui est paru dans la presse aujourd'hui - et que j'ai à votre disposition -, au niveau de la municipalité, en tout cas du maire et de moi-même, pour rappeler l'importance et la nécessité de bien considérer les pôles qui sont condamnés, mais au sens positif, à travailler ensemble pour récupérer les fruits de la coopération. On est vraiment dans une logique de coopération et pas de concurrence, de savoir lequel va manger l'autre ou de localiser le siège. Tout cela est vraiment hors de propos et je suis vraiment navré de voir cela apparaître dans ce rapport.

M. Chaillet.- Si je peux dire un mot, je pense qu'il est urgentissime de se placer au bon niveau des bonnes ambitions. Nous sommes un petit territoire. Il suffit de dézoomer de pas très loin pour nous voir comme une tête d'épingle. Nous pouvons aisément nous battre entre nous et mourir guéris, ou pas d'ailleurs. Je crois qu'il est vraiment temps que tout le monde se mette au bon niveau des ambitions que nous devons avoir. Ces ambitions, elles ne sont pas électorales, ce ne sont pas des petits bouts de territoire. Ces ambitions doivent

construire, contribuer à ce que sera la Bourgogne-Franche-Comté dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans.

Les processus de destruction sont parfois des processus lents, qui ne se voient pas sur quelques années mais qui se voient sur plus longtemps et plus les systèmes sont lents, plus ils sont difficiles à arrêter, vous le savez bien, ceci parce qu'ils sont inertiels. Mais je ne veux pas faire de la physique. Il faut donc que l'on arrête, mais urgemment, de débattre de choses qui ne sont, à mes yeux, pas du tout au niveau de ce dont nous devons débattre.

On pourra écrire tous les textes que l'on veut, faire tous les statuts que l'on veut, faire tout ce que l'on veut, cela commence par la volonté réelle de faire quelque chose ensemble pour notre territoire, pour la valorisation et l'attractivité de notre enseignement supérieur et notre recherche. C'est cela, le fond de l'affaire et de placer ces ambitions-là à ce niveau.

De grâce, arrêtons ces petites guerres qui sont immanquablement picrocholines par rapport à l'enjeu qui doit être le nôtre.

M. Prévôt. - Je ne peux évidemment que souscrire à ce que vient de dire le Président mais, malheureusement, deux ans et demi n'auront pas suffi pour crever ce plafond de verre qu'il est tout de même nécessaire de poser ici, parce qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de problème ou que ce n'est pas un sujet. C'est un sujet omniprésent qui nous a fait démissionner en toile de fond, c'est-à-dire : est-ce que nous voulons une région et une université pluri-polaire ou monopolaire ? Est-ce que nous voulons centrer l'ensemble des attributs administratifs et universitaires autour de la métropole ou est-ce que nous voulons une répartition correcte et convenable des ressources humaines, financières, administratives et de décision ?

Je ne dis pas qu'il faut traiter ce point aujourd'hui, je dis simplement qu'en permanence, en permanence, ce sujet ne s'invite pas dans les débats et, en même temps, génère toutes les difficultés pour prendre des décisions. J'ai bien conscience que ce n'est sans doute pas le moment, c'est-à-dire que l'enjeu, c'est d'abord et avant tout de vérifier que l'on veuille vraiment travailler ensemble. Mais s'il y a des conditions et je crois comprendre qu'il y a des conditions, puisque j'ai toute de même des échos de conditions qui sont posées à la coopération, eh bien il faut les poser et essayer de trouver un compromis, un accord, mais on ne peut pas dire que ces conditions n'existent pas.

Si la condition pour qu'I-Site soit sauvé et que nous ayons une université fédérale, c'est que le siège soit à Dijon, il faut que chacun le sache, qu'on en débattre et qu'on trouve des solutions. Mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de condition de posée à l'accord, ce n'est pas vrai. En tout cas, ce ne sont pas les échos que j'ai et ce n'est pas ce que je ressens depuis deux ans et demi.

Vous me connaissez maintenant ; il est vrai que j'ai tendance à vouloir poser les problèmes de façon parfois un peu massive. Mais je suis désolé, il est tout de même important qu'on ne parte pas aujourd'hui en disant que ce sujet n'en est pas un et que ce n'est pas quelque chose qui est important pour certains. Je regrette que ce soit important pour certains, mais il n'empêche que ça l'est, il faut donc le traiter. Mais nous, nous ne sommes pas en capacité de le traiter, incontestablement.

M. Chaillet. - Je souhaite aussi vous lire une lettre que vous avez sans doute eue. Dans le doute, je vais la lire. Si vous ne l'avez pas eue, on vous l'enverra avec ce Powerpoint. Je vais la mettre à l'écran.

C'est une lettre qui nous est parvenue il y a quelques jours, en provenance des directeurs d'unité. Il doit y en avoir 35 sur 52 laboratoires, c'est donc tout de même un bon nombre. Il me semble que je me dois de vous la lire et de vous la communiquer si vous ne l'avez pas eue, sachant que nos personnels l'ont évidemment tous lue.

« Lettre ouverte aux instances de gouvernance des établissements et de la ComUE UBFC.

L'actualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté est marquée par les difficultés rencontrées dans le fonctionnement de la Communauté d'Universités et d'Établissements UBFC.

Ces difficultés mettent en péril l'établissement ComUE et les missions qui lui ont été attribuées spécifiquement, ainsi que le projet I-SITE et les financements qui y sont associés. Le projet I-SITE atteste d'une reconnaissance forte de l'enseignement supérieur et de la recherche de notre territoire ; son retrait serait extrêmement préjudiciable pour l'avenir de nos activités de formation, de recherche et de valorisation, par essence plurielles.

La ComUE repose sur les équipes des établissements membres sans lesquelles les structures de gouvernance n'ont pas de raison d'être. Depuis longtemps, ces équipes s'engagent avec succès dans des projets communs de formation et de recherche sur l'ensemble du territoire Bourgogne Franche-Comté.

Notre ComUE et l'ISITE constituent donc un atout majeur pour la communauté : meilleure structuration des enseignements et de la recherche, rationalisation des ressources et des moyens, visibilité nationale et internationale, fédération des compétences.

Les tensions ayant entraîné la démission de la présidence de la ComUE sont non seulement contreproductives pour le collectif, mais engagent l'avenir de l'ensemble des équipes de recherche et de formation qui sont les premières victimes de ces dysfonctionnements.

Face à cette situation à haut risque et dans le calendrier contraint imposé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, nous, directeurs d'unités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, appelons l'ensemble des chefs d'établissement concernés à s'unir pour sortir de cette situation, en tirant toutes les conséquences des difficultés rencontrées jusqu'à présent, quelles qu'en aient été les raisons ou les éventuelles responsabilités.

Nous leur demandons de prendre les dispositions nécessaires afin que la ComUE UBFC puisse remplir ses missions dans un fonctionnement démocratique, apaisé et efficace au service de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

Nous leur rappelons qu'il est essentiel que le modèle proposé pour l'avenir d'UBFC n'éloigne pas les centres décisionnaires du terrain sur lequel les équipes et leurs personnels construisent et gèrent au quotidien les activités de recherche et de formation en Bourgogne Franche-Comté.

Nous sommes prêts, pour notre part, à contribuer à la construction de cette solution d'avenir pour les personnels et les étudiants de Bourgogne Franche-Comté. »

Il était important que je lise cette lettre, même si je pense que l'essentiel d'entre vous l'avait déjà eue. Nous vous la transmettrons au cas où vous ne l'auriez pas eue.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a une mobilisation très sensible des laboratoires du site en faveur du développement de notre université fédérale et de l'I-Site.

Maude Clavequin voulait dire un mot.

Mme Clavequin. - Merci. Avant de rentrer dans le vif du sujet, un petit point de détail mais qui a toute son importance et particulièrement aujourd'hui. Dans « Bourgogne - Franche-Comté », il y a bien un tiret entre Bourgogne et Franche-Comté et le choix du tiret a été mûrement réfléchi quand nous avons travaillé sur le nouveau nom de cette région. Je tenais donc à le dire en préambule parce que c'est à la fois important au sens propre mais aussi au sens figuré sur l'union réelle entre ces deux territoires et la complémentarité qu'ils portaient intrinsèquement et que nous portons maintenant collectivement.

Ce que je voulais dire au nom de la Région, c'est tout d'abord que ce rapport IGAENR, nous ne l'avons également pas eu, en tout cas officiellement, si ce n'est par le biais des préconisations qui ont pu être communiquées par la suite. Il a donc été sujet évidemment à beaucoup d'interprétations des uns et des autres. Ce rapport fait un certain nombre de préconisations dont je prends connaissance. Je ne pense pas que l'objectif du rapport était d'avoir un audit de l'organisation de l'ESR en Région. On n'est pas du tout sur cette dynamique-là. Il y a effectivement tout un tas de choses qui, à mon sens, comme cela, à chaud, sont bien de nature à expliciter les problématiques qui sont sous-jacentes depuis des mois et des mois au sein du CA de la Comue et plus largement au sein de cette organisation.

Ce que je voudrais dire, sans redire ce que j'ai déjà dit la dernière fois, c'est que l'on continue évidemment à le porter à l'échelle de la Région et je sais que c'est aussi une vision très largement partagée et très claire vis-à-vis du ministère, que nous sommes bien, en région Bourgogne-Franche-Comté, dans une logique duale sur l'organisation de l'ESR, avec à la fois effectivement les quatre pôles d'excellence (Sud Bourgogne, Dijon, Besançon, Nord Franche-Comté) mais aussi, et c'est important de le dire, sur les 13 sites territorialisés que comprend la région, sur l'idée que ces sites hors des quatre pôles sont extrêmement importants pour nous en termes d'aménagement du territoire, de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur qui est un élément central. Je pense qu'il faut vraiment qu'on l'intègre impérativement parce que c'est à la fois évidemment des questions financières pour des élèves qui ne pourraient pas aller trop loin de chez eux, mais ce sont aussi des codes culturels de l'acceptation d'aller loin de chez soi, ce qui n'est pas toujours facile et il faut que nous l'ayons en tête. En tout cas, nous y veillons très fortement à la Région parce que c'est un élément central d'organisation à une échelle plus globale.

On est donc bien sur deux piliers et ces deux piliers sont le résultat de l'analyse géographique de nos territoires, qui n'est pas le même que chez nos voisins. Il est vraiment important de l'intégrer parce que la Comue, l'organisation fédérale autour de la Comue, est bien le résultat, la conséquence de cet état de fait de cette organisation géographique qui nous a conduits à penser un système permettant de répondre en termes de complémentarité à cette situation.

Partant de là, je redis que la Région s'investit massivement. Je vais aller – je l'espère – faire voter le budget « enseignement supérieur recherche » d'ici deux heures ; je vais présenter un budget de 34 millions d'euros en crédits de paiement pour 2019. Ce n'est pas rien. C'est un choix politique très volontariste sur le domaine de la recherche parce que nous pensons qu'au-delà de l'ESR, nous sommes sur des champs éminemment transversaux et que ce n'est pas l'ESR en tant que tel, mais c'est aussi, derrière, tout ce que cela apporte aux territoires, tout ce que cela apporte en termes d'attractivité, de développement économique. Nous sommes donc bien dans une démarche éminemment transversale qui est importante et on ne peut pas rester que sur ce prisme-là.

Ensuite, je voulais ajouter deux choses spécifiquement.

La Comue est tout de même un établissement éminemment récent. Au regard de l'Histoire des établissements, des universités, c'est tout récent, c'est presque un bébé. Il me

semble donc que l'on ne peut pas juger de façon aussi rapide une structure qui a effectivement eu des choses extrêmement lourdes à porter, qui est l'émanation – et elle le porte dans son nom intrinsèquement – de l'ensemble des établissements. Il faut donc peut-être aussi positiver de ce point de vue et dire que c'est récent, que beaucoup de choses ont été faites. J'en ai déjà parlé la dernière fois en reprenant le bilan. Je le redis : un très bon bilan avec quelques objectifs pour arriver sur l'I-Site qui n'ont pas été respectés pour l'instant, ceci pour des raisons sur lesquelles on ne va pas revenir, mais qui nécessitent vraiment un travail collectif entre la Comue et l'ensemble des établissements.

J'ai envie de dire qu'il faut lui laisser sa chance, cela me semble important.

Un dernier point sur l'I-Site. Je vous le dis avec gravité parce que je suis extrêmement étonnée d'entendre, depuis quelques semaines, une petite musique qui voudrait que, de toute façon, l'I-Site soit perdu, que ce n'est pas la peine de s'échiner à vouloir conserver cette labellisation. On est dans une forme d'auto-conviction où on essaie de se convaincre, de convaincre le voisin que, finalement, c'est perdu et qu'on va faire autrement. Je vous livre mon ressenti car je l'ai entendu plusieurs fois, ceci sur l'ensemble du territoire régional et c'est franchement extrêmement inquiétant d'acter d'ores et déjà, alors que nous ne sommes pas au bout de la limite des quatre mois qui nous a été donnée, que c'est finalement perdu. Ce qui veut dire, derrière, que ce n'est même pas la peine de s'y atteler et d'y travailler. C'est ce que je comprends implicitement.

Je peux comprendre et je partage l'idée que ce sera difficile, mais je pense que nous sommes tous d'accord et qu'il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, mais il n'empêche qu'on ne peut pas, d'ores et déjà, acter de ce fait parce que ce serait particulièrement dramatique. Cela a été rappelé, il y a l'I-Site en termes d'élément financier, d'apport financier sur le territoire, mais c'est aussi la symbolique que cela représente et c'est aussi la capacité à aller chercher d'autres types de financements parce que nous pesons fortement par le biais de cette labellisation.

Donc vraiment, lorsque j'entends cela, je me dis que ce n'est pas possible, qu'on ne peut pas être déjà dans une dynamique perdante avant même d'avoir vraiment essayé.

Il s'agit donc un peu d'un cri d'alerte là-dessus parce que ce n'est pas rien, parce que je suis extrêmement interpellée d'entendre ce type de discours, que j'ai très largement entendu depuis quelques semaines, je le redis.

Un point positif pour terminer cette intervention. J'espère sincèrement, nous espérons sincèrement, collectivement, et ce n'est pas que la Région, ce n'est pas que l'ESR, c'est aussi toutes les compétences transversales qui sont liées à cela, nous espérons que tout sera mis en œuvre, que l'ensemble des forces vont être mises en œuvre pour essayer - au moins essayer - et en tout cas tout faire pour espérer une pérennisation de cette labellisation I-Site.

M. Chaillet. - Juste une réaction, du moins une double réaction.

La première, je l'ai déjà exprimée au conseil d'administration la dernière fois : je suis convaincu que c'est possible. Je suis vraiment convaincu que c'est possible ; on peut tout à fait maintenir l'I-Site. C'est une conviction profonde. Pourquoi ? Parce qu'on en a tous les éléments, on en a les briques de base, encore faut-il trouver le bon chemin. La question est bien celle du chemin et de ne pas se tromper de chemin en le plaçant vraiment au bon niveau. Le message que je formule est véritablement un message d'espoir ; je suis convaincu que c'est possible.

Le deuxième point, c'est que je voudrais bien que chacune et chacun comprennent que la question de l'I-Site aura des effets induits et les effets induits sont dangereux et même graves. Vous n'ignorez pas que la subvention pour charge de service public des établissements

va désormais passer par un dialogue de gestion et plus par un outil qui calculera la subvention pour charge de service public des établissements. Autrement dit, chacun des établissements, d'ici très peu de temps, va avoir un dialogue de gestion. Ce ne sera pas du tout le même dialogue de gestion avec et sans I-Site.

Et si on fait un petit calcul tout simple de niveau primaire, si l'on perd l'I-Site, on perd évidemment 8 millions d'euros par an pour développer les projets, mais imaginons que l'on perde – et ce n'est pas une estimation mais juste un exemple - 10 % de subventions pour charge de service public dans l'une des universités, on perdra trois fois plus. Trois fois plus. C'est cela, l'enjeu, c'est de se placer dans les premières divisions ou pas, et c'est possible.

Mme Bon. - Je voudrais juste revenir sur l'avant-dernière intervention. Dire qu'I-Site est perdu ou faire le constat que les gens disent cela me révolte. Il faudrait peut-être se demander qui dit cela. Ce ne sont pas les personnes qui construisent I-Site, ce ne sont pas ceux qui vont rattraper I-Site, etc. Ce sont des personnes qui sont inquiètes et ce sont des gens auprès desquels il manque un peu de communication. Ils ne sont pas assez au fait qu'il y a justement des gens qui sont en train de construire I-Site.

Je suis rassurée par les propos de Monsieur Chaillet ; je suis rassurée par les propos des membres. Mais j'aimerais qu'il y ait justement un peu plus de communication autour d'I-Site.

Mais concernant les propos que vous relayez, il faudrait peut-être vous demander qui dit qu'I-Site est perdu, vous demander qui dit cela, qui colporte cela et plutôt les rassurer en leur disant que, derrière, il y a des personnes qui font tout pour qu'I-Site soit construit, qui font tout pour qu'I-Site soit pérennisé. C'est votre rôle de faire cela, de communiquer là-dessus. Vous êtes au CA, c'est vous qui avez les informations sur ce qui est fait. Alors allez dans notre région, allez communiquer là-dessus. Vous êtes au CA, vous voyez qu'il y a des personnes qui font tout pour qu'I-Site soit poursuivi et vous devriez au contraire aller dans notre région pour dire que des personnes font tout pour qu'I-Site soit poursuivi.

À ceux qui vous disent qu'I-Site est perdu, vous devriez leur répondre qu'au contraire, ce n'est pas fini.

M. Chaillet. - Merci de cette intervention.

Vous connaissez ma conviction qui est que tout cela est possible. UBFC a obtenu des résultats sur de nombreux fonds. Ces résultats ne sont pas ceux d'UBFC au sens de l'établissement seul, c'est avec les communautés qu'ils ont été obtenus. C'est donc possible. Je reviens à ce que je disais : on peut faire tous les textes que l'on veut, il faut la volonté de travailler ensemble. C'est à la fois le plus simple et le plus compliqué.

Donc, I-Site, c'est possible. La Comue, de mon point de vue, est une impérieuse nécessité. Elle pourra évidemment évoluer dans le futur, rien n'est jamais figé, mais considérons bien qu'il est essentiel que la Comue puisse continuer à se développer et que l'I-Site aussi, évidemment, puisqu'il en définit la trajectoire.

Il est donc essentiel que les conseils de l'établissement UBFC demeurent, vous en êtes la mémoire, vous en avez vécu aussi l'histoire. Il est donc important, pour la suite, que vous soyez à la manœuvre pour intervenir, pour consulter, pour proposer un certain nombre de choses et pour réguler le cas échéant. Il faut donc absolument que les conseils continuent. J'y crois très fort, malgré la démission de l'exécutif. J'ai d'ailleurs reçu les démissions de mes collègues, Catherine Baumont, Michel de Labachèrie, Christophe Cruz, Estelle Seillès, Olivier Prévôt. Je reconfirme la mienne aujourd'hui, à une date qui devrait être demain. Mais je pense qu'on laissera intervenir Monsieur le Recteur sur ce point à la fin de ce conseil d'administration,

sachant que, pour une note un petit peu plus légère, il y a un CA restreint qui sera très court à la suite. Il faudra donc que les collègues enseignants-chercheurs restent encore quelques minutes s'ils le veulent bien.

C'est donc là mon message, et sans doute l'un de mes derniers messages, un message de déchirement, comme je l'ai dit la dernière fois. C'est tout de même une situation particulièrement compliquée sur tous les plans, mais c'est une situation qui exprime un véritable désaccord en même temps qu'elle crée - je l'espère - un électrochoc qui sera salutaire. On ne pouvait pas continuer ainsi. On ne pouvait pas continuer ainsi.

C'est également un message d'espoir ; il faut absolument que les choses puissent se reconfigurer et que nous allions dans le bon sens. C'est aussi un appel à la cohésion. Tous les textes du monde ne remplaceront pas cela et chaque fois qu'il y a eu de la cohésion, il y a eu du succès. N'oubliez pas cela.

Je vous remercie.
Pascal Gillon.

M. Gillon. - J'ai une motion à proposer en accord avec le conseil académique qui a fait une motion hier. Je suis membre du CA ; j'ai discuté avec un certain nombre d'entre vous, peut-être pas avec tout le monde. Je voudrais donc proposer la même motion que celle qui a été proposée au CAC pour adresser également un message à la Ministre, pour montrer que les deux instances perçoivent à peu près la même chose et ont une vision à peu près identique de la situation actuelle.

On verra si elle est votée ou pas. Cette motion aborde l'I-Site, elle aborde aussi le fameux courrier des membres qui nous est parvenu et propose déjà un certain nombre de solutions sur la gouvernance, ce qui nous semble dangereux.

« A la suite de la démission de l'exécutif d'UBFC, le CA et le CAC réaffirment leur volonté de poursuivre la construction de l'université sur la base d'un modèle fédéral.

Ils saluent le travail de Nicolas Chaillet et de son équipe, qui ont réussi à faire fonctionner la COMUE avec les statuts existants, avec les très belles avancées que nous connaissons depuis deux ans et demi.

Ces succès prouvent que lorsque les membres de la COMUE travaillent ensemble, il est possible d'atteindre l'excellence nationale, voire internationale. Ils démontrent aussi la capacité de la communauté dans sa diversité à fédérer ses compétences sur le terrain dans un climat de confiance, et à obtenir ainsi des résultats significatifs.

Les objectifs restant à atteindre sont maintenant à la portée de notre communauté universitaire, dont le mode de fonctionnement a profondément changé depuis 2014. Mais la réalisation de ces objectifs est fortement compromise si chaque établissement ne renonce pas à conserver l'ensemble de ses prérogatives en même temps qu'il bénéficie des retombées financières du projet ISITE :

- soit la COMUE UBFC se voit accorder par les établissements le pouvoir de décider et d'agir comme le demandent l'Etat et les acteurs locaux,

- soit l'ensemble du territoire perdra durablement la reconnaissance de ses expertises scientifiques et technologiques, en France comme à l'étranger, ce qui ne serait pas sans conséquences lourdes sur la formation.

Une période d'incertitude s'ouvre. La vacance de pouvoir ne doit pas être mise à profit par les chefs d'établissements membres pour imposer leur vision et leur mode d'action.

C'est pourquoi les membres du CA et du CAC signataires de la motion réaffirment aujourd'hui quelques grands principes auxquels ils sont attachés. Ainsi, ils :

- demandent que les établissements membres de la COMUE UBFC honorent, de manière exhaustive, les engagements qu'ils ont pris devant le jury international pour la poursuite de l'ISITE en tant qu'élément structurant,
 - souhaitent qu'UBFC soit un établissement fédéral de recherche inclusif et pluridisciplinaire,
 - s'opposent à tous changements précipités de statuts,
 - rappellent que toute évolution requiert la décision des instances de chacun des établissements membres et d'UBFC,
 - refusent la création d'une instance privant les conseils d'administration et académique de leurs missions, et notamment le conseil d'administration de son rôle décisionnaire,
 - réaffirment leur volonté de poursuivre la construction de la COMUE UBFC, avec la réelle représentativité des personnels et des étudiants que garantit une élection au suffrage direct pour le CA et le CAC,
 - demandent de créer les conditions démocratiques à la construction d'un projet pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne-Franche-Comté, pour, entre autres sauver l'ISITE à très court terme,
 - appellent à la tenue d'un congrès en janvier 2019 pour un débat sur les différentes positions exprimées sur la vision d'UBFC et de sa trajectoire. »
- Je vous remercie.

M. Chaillet. - Merci. Y a-t-il des commentaires ?

Mme Baumont. - Cette motion a été présentée au conseil académique d'hier ; nous savions que ce serait une proposition de motion commune au CAC et au CA. Cette motion a été votée au CAC sans difficulté hier.

Les points surlignés en jaune sont des points qui nous semblent importants. Il nous semblait effectivement important de mentionner explicitement les étudiants. Les deux derniers points sont à notre sens l'expression qu'UBFC est un projet collectif pour l'ensemble des communautés.

M. Chaillet. - Chantal Carroger.

Mme Carroger. - C'est pour comprendre. Que veut dire « *refusent la création d'une instance privant les conseils d'administration et académique de leurs missions, et notamment le conseil d'administration de son rôle décisionnaire* » ? Parce qu'on a déjà l'impression de ne pas en avoir beaucoup !

Quelle est cette idée ?

M. Gillon. - C'est suite à une proposition de composition d'un bureau qui serait composé de 11 membres dont sept représentants des établissements.

Mme Carroger. - Ce n'est pas prévu dans les statuts.

M. Gillon. - Non, c'est une proposition qui est dans le courrier des présidents et directeurs des établissements.

M. Koukam. - C'est quoi, ce courrier ? Il est publié où ?

M. Gillon.- C'est une lettre du 19 novembre signée par les présidents et directeurs des sept établissements, envoyée au Ministre. Ils disent qu'ils vont travailler sur I-Site, qu'il n'y a pas de problème et ils proposent déjà des éléments.

Vous ne le savez peut-être pas, mais il y a des ordonnances qui vont donner la possibilité de modifier les statuts de toutes les Comue de France. Ce sont donc des propositions faites par les chefs d'établissement, dont ce bureau qui nous semble très dangereux dans le sens où il y a déjà un conseil des membres qui posait problème. Là, il y aurait un bureau qui poserait un vrai problème, en tout cas à mon sens.

M. Chaillet.- Je rappelle que le bureau est composé de vice-présidents, il y en a d'ailleurs un certain nombre ici et ils sont à l'œuvre un grand nombre d'heures par jour.

Il faut qu'on avance, mais je remercie tout d'abord les promoteurs de cette motion de l'avoir faite. Je remercie le CAC de l'avoir votée et j'y souscris totalement.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. Trichard-Comparot.- Oui, juste pour compléter ce qui a été dit. En l'occurrence, vous parliez d'un courrier des sept établissements membres ; il a été envoyé à l'ensemble de leur communauté universitaire en leur indiquant leur position commune et en faisant un certain nombre de propositions. Propositions évidemment - et c'est d'ailleurs écrit dans le courrier - à discuter et à débattre, sachant que ce sont des propositions car on n'avance pas sans propositions. On ne veut pas le faire sans discuter, vous pouvez poser la question.

Il ne m'appartient pas d'en parler aujourd'hui, mais dans les formulations, je peux comprendre qu'un certain nombre de propositions, comme cela, sans en discuter, peuvent effectivement apporter de la crainte, mais toute la question est de savoir ce que l'on met derrière.

Le rapport IGAENR dit clairement qu'il faut régler le rôle entre le conseil des membres et le conseil d'administration, et d'ailleurs entre les instances. Il est encore plus précis, c'est entre les différentes instances de la Comue. Je pense que l'on peut avoir des points qui nous éloignent, les uns et les autres, mais on peut avoir des points de rapprochement. Je pense que celui-ci en est un. Il faut clarifier le rôle de chacun et je pense qu'une des propositions des chefs d'établissement qui doit être débattue, qui doit être discutée et elle le sera, n'est pas de savoir s'il reste le conseil des membres et si l'on crée encore une nouvelle instance qui donne encore plus de pouvoir aux membres, mais si, au contraire, on travaille pour rendre la chose plus clarifiée en supprimant ce qui n'a pas besoin d'exister quand on fait référence à nos établissements respectifs.

Je pense que quand vous relisez le courrier des chefs d'établissement, vous pouvez voir une certaine cohérence entre ce qu'ils souhaitent à l'échelon fédéral et ce qui existe à l'échelon local. Si vous relisez ce courrier sous cet angle, je pense que les propositions sont plus claires, plus limpides. Ce ne sont pas des choses qu'on ajoute, mais des choses qu'il faut peut-être modifier, changer. Il n'y a peut-être pas besoin d'un conseil des membres si on fait évoluer les choses et les pratiques et peut-être que, dans ce cas, il peut aussi disparaître.

Là-dessus, il ne faut donc peut-être pas forcément voir ce que les membres ont comme volonté de faire pour rester les patrons absolus de quelque chose, mais n'oubliez jamais que les membres, qui sont souvent montrés du doigt, sont ceux qui ont apporté devant leur communauté une proposition de Comue, à l'époque, une proposition d'I-Site et qu'ils les ont travaillées ensemble pour trouver, à quatre, une vision commune qu'ils vous ont proposées lorsque vous étiez membres des différentes communautés.

Je crois qu'ils ont toujours à cœur la même philosophie et la méthode qu'ils présentent, qui est une méthode, comme ils l'ont dit dans leur courrier, qui est le fait d'y travailler à chaque conseil des membres, ce qu'ils font. Ils y travaillent donc avec les personnes qui y sont présentes. Ensuite, qui réunit les membres du consortium parce que les membres du consortium I-Site, c'est 15 établissements, ce n'est pas simplement sept ou huit. Et enfin, il y a, et c'est bien normal, toute une phase de concertation et de discussion, mais pour avoir de la concertation et de la discussion, il faut avoir un diagnostic et des propositions. Si on ne peut discuter sur aucune proposition et juste avoir un diagnostic, cela ne nous fera pas avancer collectivement.

Par contre, pour commencer à débattre, vous parliez effectivement d'un congrès au mois de janvier, je pense que ce congrès devra avoir lieu dans tous les établissements. Il devra avoir lieu aussi à l'échelon fédéral, mais il doit avoir lieu partout. Alors, effectivement, il y aura des propositions qui pourront être faites, il y aura des discussions, il y aura des négociations. Il y aura peut-être des choses sur lesquelles on pourra avancer et des choses sur lesquelles on pourra, les uns et les autres, reculer.

C'est comme cela que nous ferons peut-être concorde sur des projets, ce qui nous permettra de proposer dans les différentes instances de l'ensemble des établissements et avec les partenaires du consortium une proposition qui nous permettra de répondre à la Ministre et au SGPI le 14 mars.

M. Gillon. - Je précise juste une chose qui est qu'il y a tout de même une asymétrie de l'information, c'est-à-dire qu'il y a un courrier envoyé par les présidents à la Ministre et le CA de la Comue n'a pas eu à s'exprimer jusqu'à maintenant.

C'est pour cela aussi que je demande que cette motion puisse remonter à la Ministre.

M. Chaillet. - Un mot d'Olivier puis je conclurai, sauf s'il y a d'autres interventions.

Mme Carroger. - Est-ce que l'on vote cette motion ?

M. Chaillet. - Oui. Je conclurai bien sûr par cela.

M. Prévôt. - Il est effectivement difficile de discuter sur une proposition qu'on n'a pas eue ; c'est bien le fond de l'affaire.

Je voudrais simplement dire deux choses à ce stade.

La première, c'est qu'au-delà des élus qui quitteront leurs fonctions demain, à ma connaissance, ils ne peuvent pas cumuler deux fonctions compte tenu du volume de travail que cela représente. Je suis donc un peu surpris que l'on puisse imaginer que des présidents et directeurs d'établissement aient le temps de présider UBFC. C'est ma remarque. Je ne peux pas m'empêcher, au nom des différents vice-présidents qui sont ici et ceux qui ne le sont pas, de dire que le travail des vice-présidents a été colossal et que je suis un peu surpris qu'ils soient substitués ainsi. Mais admettons.

Mais le fond de l'affaire, comme cela a été dit à plusieurs reprises, c'est qu'UBFC, ici, avec ses personnels, son directeur général des services, ne peut pas être étrangère à un travail fait par on ne sait qui au-delà des chefs d'établissement. On ne connaît même pas ces groupes de travail. Par qui sont-ils composés ? Qui travaille dans ces groupes ?

On a tout de même le droit, vous et moi qui sommes élus, de savoir qui travaille sur quoi, à quel moment cela va être donné, comment cela se fait que le Directeur général des services d'UBFC n'ait jamais été invité à débattre de quoi que ce soit sur ce qui va engager l'administration d'UBFC.

Je veux bien tout entendre, mais il y a tout de même des limites. J'entends des choses, tout le temps et depuis des mois, qui outrepassent les limites de tout entendement. Je me permettais donc de le dire.

Mme Baumont.- Je crois que l'on fait une espèce de faille spatio-temporelle entre ce qui s'est passé entre 2013 et 2015, c'est-à-dire une réflexion entre des établissements qui souhaitaient devenir établissement membre d'une Comue, et ce qui se passe depuis 2015 et la publication de ces statuts. Ce qui a profondément changé, c'est qu'UBFC existe depuis 2015. Je suis donc dans une totale incompréhension du fait qu'aujourd'hui, des projets ou une vision sur un nouveau mode de regroupement expérimental ou pas, ou en réponse à la crise que nous connaissons, se fassent sans cet établissement. C'est complètement incompréhensible. La chose qui a profondément changé, c'est qu'UBFC existe.

En quoi peut-on décider du destin aujourd'hui de la communauté regroupée sur les établissements membres sans tenir compte d'UBFC ? Cela me semble tellement simple ! Je ne comprends pas et je pense qu'il faut affirmer haut et fort qu'aujourd'hui, UBFC existe, que depuis deux ans et demi, les communautés se sont regroupées pour travailler sur des projets pour UBFC et l'ensemble de ses établissements membres. Les conseils existent, l'administration d'UBFC existe, tout cela existe. C'est simple et simplissime !

Je voulais juste dire cela.

M. Chaillet.- Khadija.

Mme Chahraoui.- Je voulais juste dire, sur ce dernier conseil d'administration que Nicolas Chaillet préside, avec les motions qui sont arrivées, l'implication du conseil d'administration, du conseil académique, l'implication des directeurs de recherche, que je suis très heureuse de cela parce que je pense qu'aujourd'hui, ce sont les communautés qui doivent se mobiliser pour savoir ce qu'elles souhaitent pour leur avenir, du projet, ce qu'elles veulent de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté. Je trouve cela très important et je voulais remercier l'ensemble des collègues pour cela.

M. Chaillet.- Merci de cette intervention, Khadija. Elle est très juste.
Marc.

M. Neveu.- Je veux également remercier ceux qui ont écrit cette motion parce qu'elle confirme un petit peu ce que nous avons bien évidemment ressenti lors du dernier conseil d'administration, à savoir vraiment deux visions totalement distinctes de la Comue. Le sentiment que j'ai eu la dernière fois et que j'ai encore aujourd'hui, c'est qu'il y a une Comue et des établissements membres qui en seraient dissociés. En gros, deux strates qui fonctionnent un peu séparément, sauf quand il y a obligation de fonctionner ensemble, simplement par la loi.

Mais quelque part, je rejoins ce que dit Catherine là-dessus, la communauté Comue existe, UBFC existe avec des membres élus et en particulier une présidence élue. Je pense qu'il était important que ce soit réaffirmé dans cette motion.

Je partage donc la quasi-intégralité de tous les termes, presque mot à mot, qu'il y a dans cette motion. Il y a juste une chose qui me gêne beaucoup et vous le savez tous, qui nous gêne tous au SNESUP, c'est le premier point qui est demandé, qui demande que les établissements honorent de manière exhaustive les engagements qu'ils ont pris. Ce serait certes la chose la plus normale. Lorsqu'on s'engage en tant qu'établissement, on honore ce à

quoi on s'est engagé, mais je pense qu'il y a des choses qui sont assez intenable pour les établissements. C'est d'ailleurs peut-être pour cela que ces engagements n'ont pas été tenus. Je pense en particulier que les 10 % de postes vacants qu'il faut remettre sur les axes prioritaires qui ont déjà le soutien majoritaire, financement, etc., va faire qu'ils vont avoir des postes en plus. Cet effet d'assèchement que nous avons toujours dénoncé dans le cadre des IdEx ou des I-Site, quels qu'ils soient, est quelque chose qui est conforté, mis dans les textes et gravé dans le marbre dans l'I-Site.

Avec cela, je me sens en incapacité de dire qu'il faut y aller, parce que là, c'est quelque chose qui, à mon avis, est désastreux pour la pluridisciplinarité au sein des établissements et je ne demanderai jamais que l'on déshabille les champs disciplinaires qui sont déjà les moins bien lotis.

Je m'abstiendrai donc sur cette motion, bien que j'en partage la quasi-intégralité mot à mot, comme je vous l'ai dit.

M. Chaillet. - Merci Marc. Dominique Schauss.

M. Schauss. - Je voudrais ajouter quelques mots par rapport à cette dissociation que vient d'évoquer Marc Neveu, qui me semble persister, en tout cas dans l'exercice que je vois se dérouler. C'est précisément ce qui a affaibli et qui a motivé une lettre écrite par la Ministre le 14 novembre. Donc, si on continue sur cette lancée, on ne va renforcer l'I-Site mais le condamner. Il est donc urgent de changer de façon de travailler, sinon on est assuré de perdre l'I-Site.

Je voudrais poser une question à Monsieur le Recteur. Nicolas Chaillet et l'équipe vont démissionner. Qu'en est-il de l'administration provisoire ?

M. Chanet (Recteur). - Je vais répondre.

Mme Privé. - Je vais laisser Monsieur le Recteur répondre et je ferai mon intervention après.

M. Chaillet. - Non, Monsieur le Recteur interviendra après sur cette question.

Mme Privé. - D'accord, très bien.

L'UNEF, comme elle a pu le transcrire dans son communiqué de presse au lendemain de la décision de démissionner du Président Chaillet et de l'équipe de gouvernance, est encore très attachée bien évidemment à la pluridisciplinarité de la Comue, ainsi qu'à sa démocratie.

Nous avons eu beaucoup de mal à percevoir, ces derniers temps, l'intention des membres qui ont pu agir en dehors des cadres statutaires de la Comue. Nous ne pouvons donc bien évidemment qu'aller dans le sens de cette motion qui transcrit un attachement fort à la démocratie de la Comue.

Merci.

M. Chaillet. - Merci. Je vous propose désormais de passer au vote.
Oui ?

M. Trichard-Comparot. - C'est pour indiquer que l'université de Bourgogne, pour sa part, votera contre cette motion parce qu'elle n'inscrit pas de dialogue. Je peux le comprendre, mais elle n'inscrit pas de dialogue.

Je ferai juste une remarque. Je ne peux pas laisser dire que les établissements ont agi en dehors du cadre statutaire. C'est faux. J'aimerais qu'on m'en fasse la démonstration juridique. Et, en l'espèce, n'oubliez pas que le courrier de la Ministre a bien été envoyé au Président de la Comue et aux sept chefs d'établissement. C'est comme cela que ça s'est passé.

M. Chaillet. - Fabrice Lallemand.

M. Lallemand. - Je voudrais juste préciser que pour des raisons qui me sont purement personnelles, je ne participerai pas et je ne prendrai pas part au vote sur cette motion.

Mme Frèrebeau. - En tant que représentante du CESER qui est une assemblée importante, je ne participerai pas au vote parce que je n'ai pas pu en parler avec l'ensemble de mes collègues et ce n'est pas en mon nom que je suis ici aujourd'hui, quel que soit ce que je pense de cette motion. C'est pour cette raison que je ne participerai pas au vote.

M. Chaillet. - Merci. Je vous propose précisément de passer au vote :
Qui ne participe pas au vote ? 3 personnes.
Qui s'y oppose ? 7 oppositions.
Qui s'abstient ? 6 abstentions.
Je vous remercie. Avec 20 voix, la motion est adoptée, merci.

M. Gillon. - Elle sera remontée ?

M. Chaillet. - Elle sera bien entendu remontée.
Nous allons maintenant passer à la question qui a été évoquée tout à l'heure. Je laisse la parole à Monsieur le Recteur.
Merci.

M. Chanet (Recteur). - Merci Monsieur le Président.

En étroite relation avec le Cabinet de la Ministre, il a été prévu, avec le Président de la Comue, que lorsque ses fonctions prendront fin de façon effective, demain, 14 décembre, sera nommé - l'arrêté est déjà signé - comme administrateur provisoire, Monsieur Luc Johann qui est ancien Recteur des académies de Limoges et de Lille et, auparavant, ancien président de l'université de Metz qui avait été désigné comme conseiller d'établissement et qui est d'ailleurs venu à ce titre, ici, présenter - certains étaient présents autour de cette table - l'ordonnance qui est publiée aujourd'hui au Journal Officiel.

Si vous me permettez de tirer un enseignement de ce que j'ai entendu et des éléments de réflexion pour la suite, il se trouve que je pourrais faire abstraction du fait que mes fonctions m'amènent, dans une même journée, celle d'aujourd'hui, à assister à vos débats après avoir dialogué ce matin avec des élèves de lycée, ainsi qu'avec des professeurs. Nous avons un ardent besoin que ces deux mondes communiquent, se comprennent davantage et qu'il y ait de la part de l'enseignement supérieur un souci réel, effectif de la jeunesse de la région. De la jeunesse de la région, parce qu'il est évidemment important et même nécessaire de vouloir attirer de l'extérieur et même de loin, des pays lointains, ce qui nous renvoie à un point précédent de l'ordre du jour avec des discussions fort intéressantes à ce sujet.

Dans l'académie de Besançon, 56 % des élèves qui ont une mention très bien au baccalauréat s'envolent vers d'autres académies, vers d'autres métropoles, d'autres

universités. Nous ne pouvons pas, en conscience, considérer que ce qui est en train de se jouer soit seulement des affaires d'appareil, d'égo, de villes rivales. Il y a une responsabilité historique à l'égard de la jeunesse de la région. Et je voudrais que ce soit bien présent à l'esprit de ceux qui sont prêts, par leurs calculs, par fardeau de l'Histoire, parce que ce fardeau pèse sur leurs épaules...

Si je reviens à ce qui a été dit tout à l'heure sur la petite enfance de la Comue, c'est effectivement un nourrisson. Mais elle a face à elle des établissements de plusieurs siècles, qui sont comme encombrés du fardeau de leur Histoire. Il faudra donc bien qu'un jour, cette question soit posée comme elle doit l'être parce que l'Histoire avance vite et se déterminer en fonction des héritages historiques, fussent-ils glorieux et ils le sont, ce n'est pas forcément la meilleure façon d'aborder l'avenir.

Je dirai une dernière chose à propos du siège, parce que cela a été dit par plusieurs. Ne faisons pas semblant de croire que la question ne se pose pas. Elle se pose, mais ce n'est pas la même question selon la nature de l'établissement que vous voudrez construire. S'il s'agit de donner le pouvoir à la logique hégémonique, à la métropolisation dominante, vous perdrez l'I-Site et vite, c'est très clair.

Il faut vous poser une question, mais je ne vous ferai pas l'injure de penser que vous ne vous posez pas cette question. Avec tous les atouts qui sont les vôtres, avec toutes les réussites que nous avons dans ce dossier, pourquoi le ministère a-t-il jugé bon de fixer cette échéance de quatre mois aux chefs d'établissement alors que le délai aurait pu courir jusqu'en 2020 ? C'est bien parce qu'il y a une urgence extrême à changer la direction, à changer l'orientation, à changer la conception même de ce qui a été la pensée dominante et les obstacles que la Comue a rencontrés sur sa route.

Mais si vous voulez vraiment collectivement et si, avec vous, les chefs d'établissement construisent un établissement vraiment fédéral, alors la question du siège devient très secondaire. Et cela, il faut que tout le monde l'entende et en tire les conséquences.

Je n'en dirai pas plus. Je suis très sensible et je partage beaucoup de l'émotion qui a été palpable la dernière fois et aujourd'hui. Je crois qu'avec le temps, chacun reconnaîtra l'immensité du labeur qui a été accompli, les services rendus, parce que si quelques-uns ont cru que l'on pouvait concilier l'excellence scientifique et le souci de la jeunesse de la région, je crois que ce sont ceux qui ont fait vivre la Comue.

M. Chaillet. - Merci beaucoup, Monsieur le Recteur.

Nous allons clôturer. La précision sur la continuation était essentielle ; merci beaucoup de l'avoir donnée. Tout cela va donc continuer, les conseils doivent continuer avec beaucoup d'espoir.

Je ne vais pas terminer en vous disant mon émotion, elle est incommensurable, mais je ne peux pas terminer sans vous saluer et vous remercier vraiment du fond du cœur, en tant que conseillers de l'administration d'UBFC et puis remercier mon équipe, les collègues qui sont présents, les collègues qui ne le sont pas. Je veux remercier toute l'administration d'UBFC qui a fait un travail absolument remarquable, avec le même esprit que celui qui nous a animés, celui de l'intérêt général, ainsi qu'un certain nombre de valeurs. Je les remercie donc du fond du cœur à travers André, que je remercie également, qui a fait un travail incroyable depuis son arrivée et cela va continuer.

Je veux remercier aussi les communautés, c'est-à-dire vous tous en tant que communautés parce que tout ce qui a été fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est bien systématiquement en coordination avec les communautés, il est important de le dire. Et c'est par les communautés que passeront les solutions parce que toutes les questions qui sont



posées ne sont en général pas les questions de la communauté. Il faut donc passer par les communautés.

Je vous remercie toutes et tous du fond du cœur et je vous dis à bientôt.

(Applaudissements).

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30)